

# BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

AU 31.12.2011



Le conseil d'administration du 22 février 2012 a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe Safran et celle du compte de résultat ajusté de l'exercice pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

## Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Compte de résultat consolidé ajusté comparatif et information sectorielle .....</b>	<b>5</b>
<b>Comptes consolidés du groupe Safran.....</b>	<b>10</b>
<b>Compte de résultat consolidé.....</b>	<b>11</b>
<b>Etat du résultat global consolidé .....</b>	<b>12</b>
<b>Bilan consolidé .....</b>	<b>13</b>
<b>Variation des capitaux propres .....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie .....</b>	<b>15</b>
<b>Notes annexes aux comptes consolidés du groupe Safran.....</b>	<b>16</b>
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables.....</i>	<i>17</i>
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations .....</i>	<i>31</i>
<i>Note 3 - Evolution du périmètre .....</i>	<i>33</i>
<i>Note 4 - Information sectorielle .....</i>	<i>36</i>
<i>Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 6 - Résultat financier.....</i>	<i>40</i>
<i>Note 7 - Impôt sur le résultat.....</i>	<i>41</i>
<i>Note 8 - Activités destinées à être cédées .....</i>	<i>42</i>
<i>Note 9 - Résultat par action.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 10 - Distribution de dividendes.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 11 - Ecart d'acquisition.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 12 - Immobilisations incorporelles .....</i>	<i>45</i>
<i>Note 13 - Immobilisations corporelles .....</i>	<i>47</i>
<i>Note 14 - Immobilisations financières courantes et non courantes.....</i>	<i>48</i>
<i>Note 15 - Participations comptabilisées par mise en équivalence .....</i>	<i>49</i>
<i>Note 16 - Stocks et en cours de production .....</i>	<i>50</i>
<i>Note 17 - Créances clients et autres débiteurs .....</i>	<i>50</i>
<i>Note 18 - Autres actifs non courants .....</i>	<i>50</i>
<i>Note 19 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 20 - Synthèse des actifs financiers .....</i>	<i>52</i>
<i>Note 21 - Capitaux propres consolidés .....</i>	<i>54</i>
<i>Note 22 - Provisions .....</i>	<i>57</i>
<i>Note 23 - Avantages au personnel.....</i>	<i>58</i>
<i>Note 24 - Dettes soumises à des conditions particulières .....</i>	<i>65</i>
<i>Note 25 - Passifs portant intérêts .....</i>	<i>65</i>
<i>Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs .....</i>	<i>68</i>
<i>Note 27 - Autres passifs courants et non courants .....</i>	<i>69</i>
<i>Note 28 - Synthèse des passifs financiers .....</i>	<i>69</i>
<i>Note 29 - Participations dans des co-entreprises.....</i>	<i>70</i>
<i>Note 30 - Parties liées .....</i>	<i>71</i>
<i>Note 31 - Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés.....</i>	<i>73</i>
<i>Note 32 - Engagements hors bilan et obligations contractuelles .....</i>	<i>77</i>
<i>Note 33 - Litiges .....</i>	<i>78</i>
<i>Note 34 - Evénements postérieurs à la date de clôture .....</i>	<i>80</i>
<i>Note 35 - Liste des sociétés consolidées.....</i>	<i>81</i>

## Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que le groupe Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés,
- inscrit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. principes et méthodes comptables Note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du groupe Safran est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de l'acquisition, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
  - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
  - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués à la clôture de l'exercice est neutralisée.

## TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2011	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2011
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem-Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 658</b>	<b>78</b>				<b>11 736</b>
Autres produits et charges opérationnels courants	(10 794)	(2)	20	158	71	(10 547)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>864</b>	<b>76</b>	<b>20</b>	<b>158</b>	<b>71</b>	<b>1 189</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(29)	-	-	-	-	(29)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>835</b>	<b>76</b>	<b>20</b>	<b>158</b>	<b>71</b>	<b>1 160</b>
Coût de la dette	(42)					(42)
Résultat financier lié au change	19	(76)	11			(46)
Autres produits et charges financiers	(127)					(127)
<b>Résultat financier</b>	<b>(150)</b>	<b>(76)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(215)</b>
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10					10
Produit (charge) d'impôts	(201)		(11)	(52)	(25)	(289)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>494</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>106</b>	<b>46</b>	<b>666</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	3	-	-	-	-	3
<b>Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(19)</b>			<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>(25)</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>478</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>103</b>	<b>43</b>	<b>644</b>

- (1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.
- (2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (11 M€ hors impôts), différées jusqu'au dénouement et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 20 M€
- (3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.
- (4) Annulation des amortissements des actifs incorporels identifiés lors des acquisitions récentes.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats chiffre d'affaires et résultat opérationnel fournis en données ajustées dans la note 4 "Information sectorielle".

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 4 "Information sectorielle", font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis à l'issue du conseil d'administration du 11 avril 2012, après réalisation des vérifications spécifiques et revue des événements postérieurs au 22 février 2012.

**Compte de résultat consolidé**  
**ajusté comparatif**  
**et information sectorielle**

## Compte de résultat ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b> données ajustées	<b>31.12.2011</b> données ajustées
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 760</b>	<b>11 736</b>
Autres produits	200	216
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>10 960</b>	<b>11 952</b>
Production stockée	(42)	134
Production immobilisée	243	371
Consommations de l'exercice	(6 218)	(6 836)
Frais de personnel	(3 476)	(3 808)
Impôts et taxes	(217)	(235)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(387)	(342)
Dépréciations d'actifs	6	(62)
Autres produits et charges opérationnels courants	9	15
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>878</b>	<b>1 189</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(13)	(29)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>865</b>	<b>1 160</b>
Coût de la dette nette	(36)	(42)
Résultat financier lié au change	4	(46)
Autres produits et charges financiers	(136)	(127)
<b>Résultat financier</b>	<b>(168)</b>	<b>(215)</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	10
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>706</b>	<b>955</b>
Charge d'impôts	(173)	(289)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>533</b>	<b>666</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	(5)	3
<b>Résultat net de la période</b>	<b>528</b>	<b>669</b>
<b>Attribuable :</b>		
aux propriétaires de la société mère	508	644
aux participations ne donnant pas le contrôle	20	25
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,27	1,59
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,26	1,58
<b>Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,28	1,58
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,27	1,57
<b>Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(0,01)	0,01
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(0,01)	0,01

## Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 4

Au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Amortissements des actifs incorporels	Total en données consolidées
<b>Chiffre d'affaires</b>	6 110	3 097	1 264	1 249	11 720	16	11 736	(78)		11 658
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	909	202	58	139	1 308	(119)	1 189	(96)	(229)	864
Autres produits et charges opérationnels non courants	22		(7)	(23)	(8)	(21)	(29)			(29)
<b>Résultat opérationnel</b>	931	202	51	116	1 300	(140)	1 160	(96)	(229)	835
<b>Cash flow libre</b>	692	(19)	(80)	(61)	532	0	532			532
<b>BFR brut</b>	(1 201)	854	438	280	371	715	1 086			1 086
<b>Actifs sectoriels</b>	9 054	4 243	1 632	2 640	17 569	737	18 306			18 306
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(130)	(129)	(32)	(34)	(325)	(17)	(342)	(18)	(219)	(579)
dont dépréciations d'actifs	(16)	(37)	(1)	(3)	(57)	(5)	(62)	(2)	(1)	(65)

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Amortissements des actifs incorporels	Total en données consolidées
<b>Chiffre d'affaires</b>	5 604	2 834	1 240	1 041	10 719	41	10 760	268		11 028
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	663	127	55	128	973	(95)	878	275	(202)	951
Autres produits et charges opérationnels non courants		(2)		(4)	(6)	(7)	(13)			(13)
<b>Résultat opérationnel</b>	663	125	55	124	967	(102)	865	275	(202)	938
<b>Cash flow libre</b>	620	163	(53)	51	781	153	934			934
<b>BFR brut</b>	(903)	785	389	172	443	650	1 093			1 093
<b>Actifs sectoriels</b>	8 010	3 908	1 645	1 504	15 067	592	15 659			15 659
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(154)	(147)	(25)	(47)	(373)	(14)	(387)	14	(202)	(575)
dont dépréciations d'actifs	8	4	5	(2)	15	(9)	6	1		7



## Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011
<b><i>Propulsion Aéronautique et Spatiale</i></b>		
Première monte et produits et services associés	2 517	2 834
Services	2 809	2 992
Ventes d'études	196	221
Autres	82	63
sous total	5 604	6 110
<b><i>Equipements Aéronautiques</i></b>		
Première monte et produits et services associés	1 756	1 988
Services	887	959
Ventes d'études	77	70
Autres	114	80
sous total	2 834	3 097
<b><i>Défense</i></b>		
Vente d'équipements	852	859
Services	203	212
Ventes d'études	178	183
Autres	7	10
sous total	1 240	1 264
<b><i>Sécurité</i></b>		
Vente d'équipements	750	947
Services	262	280
Ventes d'études	6	8
Autres	23	14
sous total	1 041	1 249
<b><i>Holdings et divers</i></b>		
Vente d'équipements	25	12
Autres	16	4
sous total	41	16
<b>Total</b>	<b>10 760</b>	<b>11 736</b>

## Information par zone géographique

### Au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par destination en données ajustées	2 909	2 768	3 216	1 821	1 022	<b>11 736</b>
en %	25%	24%	27%	15%	9%	
Actifs sectoriels par zone d'implantation	13 058	1 790	2 967	110	381	<b>18 306</b>
en %	71%	10%	16%	1%	2%	

### Au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par destination en données ajustées	2 798	2 811	2 739	1 332	1 080	<b>10 760</b>
en %	26%	26%	26%	12%	10%	
Actifs sectoriels par zone d'implantation	11 670	1 744	1 855	96	294	<b>15 659</b>
en %	74%	11%	12%	1%	2%	

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 et 2010.

**Comptes consolidés**  
**du groupe Safran**

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	<b>11 028</b>	<b>11 658</b>
Autres produits	5	200	216
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>11 228</b>	<b>11 874</b>
Production stockée		(43)	125
Production immobilisée		243	371
Consommations de l'exercice	5	(6 225)	(6 834)
Frais de personnel	5	(3 476)	(3 808)
Impôts et taxes		(217)	(235)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5	(575)	(579)
Dépréciations d'actifs	5	7	(65)
Autres produits et charges opérationnels courants	5	9	15
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>951</b>	<b>864</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	5	(13)	(29)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>938</b>	<b>835</b>
Coût de la dette nette		(36)	(42)
Résultat financier lié au change		(531)	19
Autres charges et produits financiers		(136)	(127)
<b>Résultat financier</b>	6	<b>(703)</b>	<b>(150)</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	9	10
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>244</b>	<b>695</b>
Produit (charge) d'impôts	7	(14)	(201)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>230</b>	<b>494</b>
Résultat des activités destinées à être cédées	8	(5)	3
<b>Résultat net de la période</b>		<b>225</b>	<b>497</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère		207	478
aux participations ne donnant pas le contrôle		18	19
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,52	1,18
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,51	1,18
<b>Résultat net par action des activités poursuivie attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,53	1,17
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,52	1,17
<b>Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(0,01)	0,01
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(0,01)	0,01

## Etat du résultat global consolidé

	31.12.2010	31.12.2011
<b>Résultat net de la période</b>	<b>225</b>	<b>497</b>
<b>Autres éléments de résultat global</b>		
<b>Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>	<b>106</b>	<b>80</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	16	(6)
Ecart de conversion	114	115
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	(24)	(29)
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>106</b>	<b>80</b>
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>331</b>	<b>577</b>
Attribuable:		
- aux propriétaires de la société mère	310	558
- aux participations ne donnant pas le contrôle	21	19

Au 31 décembre 2011, les différences de conversion incluent des différences de change portant sur des financements pérennes de filiales étrangères du Groupe (79 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 71 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Ces financements sont considérés comme des investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues à ce titre par IAS 21 (cf. note 1.f).

## Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Ecarts d'acquisition	11	2 298	3 126
Immobilisations incorporelles	12	3 130	3 498
Immobilisations corporelles	13	2 253	2 486
Immobilisations financières non courantes	14	215	246
Participations comptabilisées par mise en équivalence	15	236	253
Impôts différés actifs	7	194	251
Autres actifs non courants	18	12	12
<b>Actifs non courants</b>		<b>8 338</b>	<b>9 872</b>
Immobilisations financières courantes	14	110	101
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	32	230	279
Stocks et en cours de production	16	3 508	3 799
Créances clients et autres débiteurs	17	4 219	5 005
Actifs d'impôts exigibles	7	146	215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	2 062	1 431
<b>Actifs courants</b>		<b>10 275</b>	<b>10 830</b>
Actifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total actif</b>		<b>18 613</b>	<b>20 702</b>

<b>PASSIF</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Capital émis		83	83
Réserves	21-c	4 214	4 387
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		26	20
Résultat de l'exercice		207	478
<b>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>4 530</b>	<b>4 968</b>
<b>Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)</b>		<b>175</b>	<b>154</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>4 705</b>	<b>5 122</b>
Provisions	22	1 310	1 374
Dettes soumises à des conditions particulières	24	701	682
Passifs non courants portant intérêts	25	1 483	1 447
Impôts différés passifs	7	685	718
Autres passifs non courants	27	186	199
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 365</b>	<b>4 420</b>
Provisions	22	1 114	1 064
Passifs courants portant intérêts	25	568	998
Fournisseurs et autres créditeurs	26	7 236	8 348
Passifs d'impôts exigibles	7	72	92
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	31	553	658
<b>Passifs courants</b>		<b>9 543</b>	<b>11 160</b>
Passifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total passif</b>		<b>18 613</b>	<b>20 702</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecart de conversion	Réserves	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(247)</b>	<b>10</b>	<b>(64)</b>	<b>558</b>	<b>641</b>	<b>12</b>	<b>4 353</b>	<b>148</b>	<b>4 501</b>
Résultat global de la période				16	111		207	(24)	310	21	331
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle											
Dividendes						(152)			(152)	(9)	(161)
Autres variations						641	(641)	19	19	15	34
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(247)</b>	<b>26</b>	<b>47</b>	<b>1 047</b>	<b>207</b>	<b>7</b>	<b>4 530</b>	<b>175</b>	<b>4 705</b>
Résultat global de la période				(6)	115		478	(29) **	558	19	577
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle			135			29			164		164
Dividendes						(202)			(202)	(13)	(215)
Acompte sur dividendes 2011						(102)			(102)		(102)
Autres variations						207	(207)	20 *	20	(27)	(7)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(112)</b>	<b>20</b>	<b>162</b>	<b>979</b>	<b>478</b>	<b>(2)</b>	<b>4 968</b>	<b>154</b>	<b>5 122</b>

\* dont 6 M€ d'attribution gratuite d'actions (12 M€ en 2010) et 8 M€ relatifs au plan effet de levier (cf notes 5 et 21)

\*\* (29) M€ d'effet d'impôt sur les différences de change liées à des investissements nets à l'étranger ((24) millions d'euros en 2010)

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
<b>I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	207	478
Impôts exigibles	133	158
Impôts différés	(119)	44
<b>Résultat consolidé global avant impôts</b>	<b>221</b>	<b>680</b>
Impôts payés	(103)	(241)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(9)	(10)
<b>Produits et charges sans incidence sur la trésorerie</b>		
Amortissements	606	662
Dépréciations	(3)	62
Provisions	46	(29)
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	310	2
Charges liées à des paiements fondés sur des actions	12	14
Résultat de change	(2)	13
Résultat de cession d'éléments d'actif	31	16
Intérêts courus	6	(3)
Autres éléments	4	4
Résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	5	(4)
Résultat-part des intérêts minoritaires	18	19
<b>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie</b>	<b>1 033</b>	<b>756</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 142</b>	<b>1 185</b>
Variation nette des stocks et en-cours de production	55	(134)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	185	216
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	77	(20)
Variation du besoin en fonds de roulement des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	-	-
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>317</b>	<b>62</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>1 459</b>	<b>1 247</b>
<b>II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(254)	(363)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(271)	(352)
Encaissements / décaissements nets sur cessions / acquisitions de titres	(122)	(1 176)
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières	(53)	(6)
Autres variations	1	-
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>(699)</b>	<b>(1 897)</b>
<b>III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Variation de capital (*)	6	1
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	-	180
Remboursement d'emprunts	(138)	(254)
Remboursement d'avances remboursables	(35)	(28)
Nouveaux emprunts	324	32
Avances remboursables reçues	17	13
Variation des financements court terme	(802)	390
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	28	11
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(152)	(304)
Dividendes versés aux minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	(9)	(13)
<b>TOTAL III</b>	<b>(761)</b>	<b>28</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>(10)</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>TOTAL V</b>	<b>(2)</b>
<b>Flux de trésorerie de financement liés aux activités destinées à être cédées</b>	<b>TOTAL VI</b>	<b>-</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>TOTAL VII</b>	<b>3</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>I+II+III+IV+V+VI+VII</b>	<b>(18)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 080	2 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 062	1 431
Variation de trésorerie (A)	(18)	(631)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités et actifs destinés à être cédés (B)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités et actifs destinés à être cédés (C)	-	-
<b>Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (D) = (A)+(B)-(C)</b>	<b>(18)</b>	<b>(631)</b>
Dont variation de trésorerie des activités poursuivies	(17)	(631)
Dont variation de trésorerie des activités destinées à être cédées	(1)	-
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	-	-

(\*) Correspond aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires.



**Notes annexes aux comptes consolidés**  
**du groupe Safran**

Safran S.A. (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de Safran S.A et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'administration du 22 février 2012 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2011. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale.

## ***Note 1 - Principes et méthodes comptables***

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

### **Nouvelles normes, interprétations et révisions de normes IFRS**

#### ***Révisions, amendements et interprétations des normes IFRS appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :***

Les nouvelles normes et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que les améliorations des IFRS émises en mai 2010, listées ci-dessous n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 :

- Version révisée d'IAS 24 « Information relative aux parties liées » - Clarification de la définition et entités contrôlées par l'Etat
- Amendements d'IAS 32 « Instruments financiers – Présentation » - Classement des émissions de droits
- Amendements d'IFRIC 14 « IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » - Paiements anticipés en cas de financement minimal
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2010

#### ***Amendement publié par l'IASB et appliqué de manière anticipée par le Groupe :***

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Présentation des postes des autres éléments du résultat global

#### ***Nouvelles normes, révisions de normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB mais non encore applicables ou non appliquées de manière anticipée par le Groupe :***

- Amendements d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Régimes à prestations définies
- Amendements d'IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir » - Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers
- Amendements d'IAS 32 « Instruments financiers – Présentation » et IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir » - Compensation des actifs et des passifs financiers
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Accords conjoints »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »
- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »

A l'exception des amendements d'IFRS 7 relatifs aux informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers, ces nouvelles normes, amendements et interprétations n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne et ne peuvent dès lors pas être appliqués par anticipation, dans le cas où la norme l'autoriserait.

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et notamment pour ce qui concerne IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Accords conjoints » qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des co-entreprises et IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui ne permet plus l'utilisation de la méthode dite du corridor.

Selon une étude préliminaire d'IFRS 10, aucun impact significatif n'est anticipé concernant sa future application. Cependant, l'évaluation de l'impact potentiel de cette norme est toujours en cours.

Concernant IFRS 11 « Accords conjoints », l'analyse des entités actuellement consolidées par intégration proportionnelle est en cours afin de déterminer si elles sont à classer parmi les joint-ventures ou les opérations conjointes. Toutefois, la contribution de ces entités aux principaux agrégats financiers du Groupe n'étant pas très significative (voir note 29 « Participations dans les co-entreprises »), l'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés ne devrait être que limité.

Du fait de la suppression de la comptabilisation des écarts actuariels par le résultat (disparition de la méthode dite du corridor), la norme IAS 19 amendée impactera principalement les capitaux propres du Groupe à la date de première application puisque Safran avait retenu cette option de comptabilisation. Selon le nouveau texte, l'intégralité des écarts actuariels est immédiatement reconnue en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. A date, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur le compte de résultat.

En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

#### **a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

#### **b) Consolidation**

##### Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres Groupes sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Safran, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat et dans les capitaux propres.

La norme IAS 27 révisée prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée sera évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

### Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, ces transactions ne sont pas éliminées lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

### **c) Regroupements d'entreprises**

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées. L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

#### ***Regroupements d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010***

#### **Méthode de l'acquisition**

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition
- Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.
- Les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.
- Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

## **Ecart d'acquisition**

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle de la société acquise évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise, et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en note 1.1. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

### ***Regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010***

Les principes énoncés ci-dessus étaient déjà applicables, à l'exception, principalement, des points suivants :

- Les coûts de transactions liées à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition.
- Les participations ne donnant pas le contrôle (antérieurement dénommés les intérêts minoritaires) étaient pour chaque regroupement comptabilisées sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (y compris ajustements de juste valeur).
- Les regroupements d'entreprises réalisés par étape étaient reconnus de manière séparée à leurs dates respectives. Tout intérêt supplémentaire acquis n'affectait pas l'écart d'acquisition précédemment reconnu et l'écart par rapport à la juste valeur, à la date de prise de contrôle, était constaté en capitaux propres.
- Les cessions partielles conduisaient à la comptabilisation d'un résultat de cession à hauteur de la quote-part cédée, sans réévaluation des actifs et passifs conservés.
- Les ajustements de prix éventuels étaient reconnus uniquement dans les cas où le Groupe avait une obligation à la date d'acquisition, que la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et que son montant pouvait être estimé de façon fiable. Au-delà du délai d'affectation, toute variation ultérieure de ces ajustements de prix éventuels affectait l'écart d'acquisition et non le résultat.

### ***Règles spécifiques à la première adoption des IFRS***

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

#### **d) Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique principale et distincte pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments

du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou cédées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

#### **e) Conversion des comptes exprimés en devises**

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession.

***Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :*** Les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées. En cas de cession future d'une entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.

#### **f) Conversion des transactions libellées en devises et instruments dérivés de change**

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice, en résultat financier.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des instruments financiers de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe repose sur l'utilisation d'instruments fermes et optionnels, détaillés en note 33 « Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces instruments financiers de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem-Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur instruments financiers de change comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, ont été repris en résultat opérationnel jusqu'au 31 décembre 2007 au rythme des flux sous-jacents.

## **g) Produits des activités ordinaires**

Les principales natures de contrats recensées dans le Groupe Safran sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien / support de flotte.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

### **Contrats de vente de série**

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions seront levées.

### **Contrats de prestations de services** (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, aucune marge n'est dégagée en résultat.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

## **h) Impôts courants et différés**

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures.

#### **i) Résultat par action**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et notamment la levée des options d'achat d'actions. L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

#### **j) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation. Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

##### Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans),
- pour les autres programmes ou activités (intégrant également les technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 16 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée,
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, sur 20 ans.

Les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.1.

##### Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions payées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont immobilisés s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par Safran.



## Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.1.

### **k) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Moteurs immobilisés	
- Structure	20 ans
- Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.1.

## 1) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)<sup>1</sup>. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- Les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production.
- Les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des évènements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels évènements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels évènements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes.
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

---

<sup>1</sup> Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

#### **m) Titres de participations, prêts et créances**

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par résultat.

- Pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté,
- Pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

#### **n) Stocks et travaux en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

#### **o) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

#### **p) Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

#### **q) Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe accorde à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites et plan d'épargne Groupe à effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les attributions d'actions gratuites ainsi que les opérations d'actionnariat salarié doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments sont évalués à leurs dates d'attribution respectives. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel pour l'entreprise et sont comptabilisés comme tels en contrepartie des réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

### ***Plan d'attribution d'actions gratuites***

Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur de ces plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans, qui démarre à la date d'attribution et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits. Selon les pays, la durée d'acquisition des droits est de deux ou de quatre ans. La juste valeur des actions gratuites est déterminée à partir de la valeur de marché des actions à la date d'octroi ajustée des dividendes futurs et du coût d'incessibilité, évalué selon une méthode d'achat / vente à terme.

### ***Plan d'épargne Groupe à effet de levier***

S'agissant d'une opération d'actionnariat salarié à effet de levier, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ainsi que du gain d'opportunité en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe et donc plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La charge comptable au titre de ce plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription, et elle est constatée en totalité en résultat à la clôture de la période de souscription.

***Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :*** Le Groupe Safran a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.

## **r) Provisions**

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources estimée de manière fiable.

### **Provisions pour pertes à terminaison et pertes en carnet**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes en carnet, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires dès lors qu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Dès lors que le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes en carnet est constituée.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes en carnet sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et en provisions pour le complément.

#### Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

#### Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

#### **s) Engagements de retraite et prestations assimilées**

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté, ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,..) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires, ...). Les évaluations actuarielles sont réalisées tous les ans.

Dans le cadre d'un régime à prestations définies multi employeurs, lorsque les actifs du régime ne peuvent pas être affectés de façon fiable à chaque employeur participant, le régime est traité comptablement comme un régime à contributions définies, en application de la norme IAS 19 § 30.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Le cas échéant, l'effet de changements des hypothèses actuarielles, relatives aux avantages postérieurs à l'emploi, est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

La charge relative aux coûts des services rendus de la période, l'amortissement des écarts actuariels et les effets des réductions et modifications de régimes sont reconnus dans le résultat opérationnel.

Le coût financier et le produit de rendement attendu des actifs de couverture sont présentés en résultat financier.

**Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :** Tous les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et précédemment non comptabilisés au 1er janvier 2004 ont été constatés dans les capitaux propres à cette date.

#### **t) Dettes soumises à des conditions particulières**

Le Groupe Safran reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêt et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement inférieure à la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance estimée non remboursable est reprise en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe Safran continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

#### **u) Dettes financières**

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **v) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires**

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales, pris dans le cadre de regroupement d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en « autres charges et produits financiers ».

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passif financier est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

#### **w) Instruments financiers**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variations des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variations des cours de matières premières, expositions résultant de ses activités

opérationnelles et financières. Ces instruments dérivés utilisés peuvent notamment être des contrats de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion du Groupe est détaillée dans la note 31 « Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés »).

Les principes comptables applicables aux instruments financiers de change sont détaillés en note 1.f.

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine tout au long de la vie de l'instrument.

Ces critères remplis, certains instruments financiers servant à la couverture de taux d'intérêt peuvent faire l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt sont réévaluées à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de variations de prix de certaines matières premières cotées pesant sur ses achats de produits semi-finis avec une forte composante matières premières. La stratégie de couverture du Groupe est détaillée en note 31 « Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés ». Conformément à IAS 39, à la clôture, ces instruments financiers de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces instruments financiers et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces instruments financiers.

#### **x) Cessions de créances**

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Les cessions emportant transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif (défaut de paiement, risque de retard ..), permettent la décomptabilisation de cet actif du bilan.

#### **y) Structure du bilan consolidé**

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créanciers et les instruments financiers de couverture,...), sont présentés de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérées comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

#### **z) Résultat opérationnel courant**

Safran présente un agrégat intermédiaire, « résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels liés aux programmes, projets ou famille étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de production,...) ;
- les plus et moins-value de cessions d'activités ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

## **Note 2 - Principales sources d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs et passifs sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases, des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. Le Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et des passifs.

Dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit encore élevés au 31 décembre 2011, les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonctions d'hypothèses ou de circonstances différentes.

### **a) Estimations liées aux programmes et contrats**

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Ces estimations et hypothèses liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et sont soumises principalement aux hypothèses de volumes de produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles, et dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation retenu pour chaque contrat. Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : Les écarts d'acquisitions ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 1.i. Les valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles sont déterminées majoritairement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie déterminées en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées à la note 1.j. Le Groupe doit par conséquent évaluer la faisabilité technique et commerciale de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. La détermination des avantages économiques futurs, et ainsi les estimations et hypothèses qui s'y rattachent, est l'un des critères nécessaires et fondamentaux permettant l'activation des frais d'un projet et la correcte détermination de la durée d'utilité de ces projets pour le Groupe.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : pour valoriser ces marges à terminaison, le Groupe tient compte, en plus des indices contractuels, de paramètres internes au contrat, retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

- **pertes en carnet** : dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires dès lors qu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Dès lors que le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes en carnet est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme et sur les coûts de production prévisionnels.

- **avances remboursables** : Les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'Etat sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Ces prévisions de remboursements étant étroitement liées aux prévisions de ventes futures, et dans ce cadre des business plan préparés par les directions opérationnelles, les hypothèses et estimations (hypothèses programmes, l'évolution des devises et notamment du dollar) utilisées pour déterminer ces business plans sont structurantes dans la détermination des prévisions de remboursements des avances remboursables.



Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

Au-delà des estimations et hypothèses retenues et directement liées aux programmes et contrats, d'autres estimations et hypothèses clés portent sur les éléments suivants :

#### **b) Provisions**

La détermination des provisions est fondée sur des informations et estimations reflétant la meilleure estimation de la Direction fondée sur l'expérience acquise ainsi que dans certains cas des estimations d'experts. Plus particulièrement (mais pas uniquement) les provisions relatives aux garanties de fonctionnement émises et aux garanties financières octroyées dans le cadre des ventes, tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations, l'appréciation de risques pouvant être fondée sur une évaluation statistique, sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

#### **c) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou «purchase accounting») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur. L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels par le recours au prix de marché, d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer (comme les actifs incorporels ou les passifs éventuels). Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

#### **d) Litiges**

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 33 « Litiges ». La Direction du Groupe revoit régulièrement l'évolution de ces procédures et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et la capacité à estimer de façon fiable le montant.

## Note 3 - Evolution du périmètre

### PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2011

#### Acquisition de L-1

Le 25 juillet 2011, au terme des procédures d'approbation des actionnaires de L-1, des autorités antitrust américaines et du Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS), Safran a finalisé l'acquisition de L-1 (renommée Morpho Trust) société cotée au NYSE et leader des solutions d'identité aux États-Unis, pour un montant total en numéraire de 1,09 milliard de dollars, que Safran a financé avec sa trésorerie.

Préalablement à cette transaction, sur le premier semestre 2011, L-1 a cédé son activité de conseil aux agences gouvernementales américaines, à un tiers, pour 0,3 milliard de dollars. Cette activité est donc exclue de la transaction avec Safran.

Les activités de solutions biométriques et de contrôle d'accès, de titres d'identité sécurisés et de services d'enrôlement de L-1 sont consolidées avec les activités de Sécurité de Safran au sein du périmètre Morpho à compter de la date d'acquisition.

Une large partie de ces activités sera gérée dans le cadre d'un *proxy agreement* avec le Department Of Defense (DoD), afin d'assurer ainsi la protection idoine de la sécurité nationale américaine.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	<b>Allocation préliminaire</b>
Prix d'acquisition	1 094
<b>Prix d'acquisition des titres</b>	<b>1 094</b>
<b>Juste valeur des actifs nets :</b>	
Actifs nets à la date d'acquisition	(42)
Juste valeur de la technologie	63
Juste valeur des relations clientèles	255
Impôts différés actifs reconnus sur déficits fiscaux	100
Impôts différés passifs sur les réévaluations	(118)
<b>Juste valeur des actifs et passifs acquis</b>	<b>258</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>836</b>

L'affectation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiés sera réalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition.

La contribution aux résultats du Groupe en 2011 des activités de L-1 acquises, correspondant à 5 mois d'activité dans le Groupe, s'élève à :

- 134 M€ de chiffre d'affaires,
- 4 M€ de résultat opérationnel courant hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés dans le cadre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition. Cette charge est de 7 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

#### Acquisition de SME

En date du 5 avril 2011, Safran a finalisé l'acquisition, auprès du groupe SNPE, de la société SNPE Matériaux Energétiques (SME) et de ses filiales. L'activité de SME porte sur la conception, le développement et la production de chargements propulsifs et d'équipements énergétiques pour la défense et les industries aéronautique, spatiale et automobile.

Ses filiales ont pour activités :

- Structil : matériaux composites.
- Pyroalliance : équipements pyrotechniques.
- Roxel : propulsion tactique, joint venture détenue à 50% et consolidée par intégration proportionnelle.
- Regulus : propulsion spatiale, joint venture détenue à 40% et consolidée par intégration proportionnelle.

Le contrat de cession d'actions, prévoit que SNPE accorde à Safran une garantie spécifique, d'une durée de 30 à 40 ans, relative aux passifs environnementaux résultant de l'exploitation passée sur 8 sites. Le plafond de cette garantie s'élève à 240 millions d'euros pendant 15 ans et à 200 millions d'euros ensuite et 10% des coûts resteront à la charge de Safran. Il est prévu une sous-limite de garantie spécifique au titre des dépollutions en cours d'activité qui est de 91 millions d'euros et une sous-limite de garantie spécifique au titre des pollutions liées à l'utilisation de perchlorates (d'ammonium et de sodium), à traiter dans le cadre du « Plan Perchlorate » qui est de 40 millions d'euros. Safran prendra en charge 10% des coûts des dépollutions et 50% des coûts du Plan Perchlorate. Ce plan doit être défini conjointement entre Safran et SNPE dans les 18 mois suivant la date d'acquisition afin de définir, réduire et/ou confiner les sources de pollution au perchlorate d'ammonium et sa réalisation doit s'effectuer sur 5 ans. Ces garanties accordées par SNPE à Safran sont contre-garanties par l'Etat français à hauteur de 216 millions d'euros. Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture et de la détermination de l'écart d'acquisition, une première estimation de la valorisation de ces passifs et passifs éventuels environnementaux, ainsi que des garanties accordées, a été réalisée et sera affinée au cours du premier semestre 2012 lorsque les résultats de certaines études environnementales en cours seront connus.

Le contrat de cession d'actions prévoit également d'autres garanties accordées par le vendeur avec un plafond de 25 millions d'euros et des limitations dans le temps pouvant aller de 3 à 10 ans selon la nature des garanties.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Allocation préliminaire</b>
Prix d'acquisition initial	348
Ajustements de prix	(7)
<b>Prix d'acquisition des titres</b>	<b>341</b>
<b>Juste valeur des actifs nets :</b>	
Actifs nets à la date d'acquisition y compris trésorerie brute	119
Juste valeur des technologies	62
Juste valeur des autres actifs incorporels	7
Réévaluation des immobilisations corporelles	9
Réévaluation de stocks	7
Impôts différés sur les réévaluations	(29)
Réévaluations - part des minoritaires	(2)
Passif net au titre des risques environnementaux	(23)
<b>Juste valeur des actifs et passifs acquis</b>	<b>150</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>191</b>

L'affectation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiés sera réalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition.

L'ensemble des sociétés du périmètre est consolidé à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe et sa contribution aux résultats du Groupe, correspondant à 9 mois d'activité dans le Groupe, s'élève à :

- 202 M€ de chiffre d'affaires,
- 18 M€ de résultat opérationnel courant hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés dans le cadre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition et de l'impact de la comptabilisation de la juste valeur des stocks acquis et vendus sur la période. Cette charge est de 12 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2010

### Acquisition d'Harvard Custom Manufacturing

Le 22 novembre 2010, le groupe Safran a acquis 100% d'Harvard Custom Manufacturing Inc. pour un montant de 136 millions de dollars. Un complément de prix de 2 millions de dollars a été versé en 2011 portant le prix d'acquisition à 138 millions de dollars. Cette société, renommée Labinal Salisbury, produit des systèmes de câblage électrique pour de grands acteurs de l'industrie aéronautique commerciale et militaire.

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis et de l'écart d'acquisition a été réalisée sur l'exercice 2011 de manière définitive.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
Prix d'acquisition initial	136
Ajustement de prix	2
<b>Prix d'acquisition des titres</b>	<b>138</b>
<b>Juste valeur des actifs nets :</b>	
Actifs nets à la date d'acquisition	28
Juste valeur des relations clientèles	39
Juste valeur du carnet de commandes	21
Réévaluation des immobilisations corporelles	2
Réévaluation de stocks	2
<b>Total juste valeur des actifs et passifs acquis</b>	<b>92</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>46</b>

Labinal Salisbury est consolidée par intégration globale à compter de son acquisition par le Groupe.

Sa contribution aux résultats du Groupe 2010, correspondant à 1 mois d'activité dans le Groupe, n'était pas significative.

Sa contribution aux résultats du Groupe en 2011 s'élève à :

- 79 M€ de chiffre d'affaires,
- 9 M€ de résultat opérationnel courant hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés dans le cadre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition et de l'impact de la comptabilisation de la juste valeur des stocks acquis et vendus sur la période. Cette charge est de 10 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

## ***Note 4 - Information sectorielle***

### **Secteurs présentés**

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités du groupe Safran.

Les secteurs opérationnels du groupe Safran correspondent aux groupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus.

Ces secteurs opérationnels sont ensuite regroupés en 4 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

### **Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale**

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

### **Secteur Equipements Aéronautiques**

Le Groupe est actif dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. Les Equipements Aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

### **Secteur Défense**

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.

Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

### **Secteur Sécurité**

Les activités de Sécurité regroupent les solutions qui rendent les déplacements, les infrastructures sensibles et les transactions électroniques plus sûrs, et facilitent la protection des individus. Elles répondent aux besoins nouveaux de sécurité des citoyens, des entreprises, sites publics critiques et sensibles ainsi que des Etats et proposent des produits de reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage (technologies biométriques), des solutions de gestion d'identité, de gestion des droits d'accès et de sécurisation des transactions (domaine des cartes), des solutions de détection tomographiques de substances dangereuses ou illicites dans les bagages (domaine de la détection).

### **Holding et Autres**

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran SA et aux holdings dans certains pays ainsi que certaines activités résiduelles issues d'activités cédées par le Groupe et ne relevant pas des rubriques précédentes.

## **Mesure de la performance des secteurs présentés**

Les informations présentées par secteur dans les tableaux pages 7 à 9 sont identiques à celles présentées à la Direction Générale qui a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activités et d'allocation des ressources entre ces différentes activités. Jusqu'à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011, qui a approuvé le changement de gouvernement d'entreprise pour une structure unique à Conseil d'Administration, le « Principal Décideur Opérationnel » était le Directoire. Ce changement de gouvernance n'a eu aucune répercussion sur les agrégats présentés ni sur leur mode d'évaluation.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. note 1) à l'exception des deux retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, éléments incorporels et corporels et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2010 et 2011 sont présentés aux pages 7 à 9.

## Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

### CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Première monte et produits et services associés	4 409	4 879
Vente d'équipements de défense et sécurité	1 626	1 715
Services	4 279	4 415
Ventes d'études	466	478
Autres	248	171
<b>Total</b>	<b>11 028</b>	<b>11 658</b>

### AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont essentiellement composés de crédits impôt recherche et de subventions d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Crédit impôt recherche *	124	121
Autres subventions d'exploitation	67	79
Autres produits d'exploitation	9	16
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>216</b>

\* Dont 7 millions d'euros en 2011 liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2010 (11 millions d'euros en 2010 au titre de l'exercice 2009)

### CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Fournitures, matières premières et autres	(1 918)	(2 171)
Marchandises	(162)	(257)
Variation de stocks	(12)	9
Sous-traitance	(2 264)	(2 323)
Achats non stockés	(290)	(318)
Services extérieurs	(1 579)	(1 774)
<b>Total</b>	<b>(6 225)</b>	<b>(6 834)</b>

### FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Salaires et traitements	(2 264)	(2 432)
Charges sociales	(951)	(1 067)
Attribution gratuite d'actions & plan à effet de levier	(12)	(14)
Participation des salariés *	(49)	(45)
Intéressement	(89)	(109)
Abondement	(18)	(24)
Prime de partage des profits	-	(20)
Autres coûts sociaux	(93)	(97)
<b>Total</b>	<b>(3 476)</b>	<b>(3 808)</b>

\* La charge de participation 2010 inclut un complément de participation de 7,5 M€ au titre de l'exercice 2009.

En conformité avec la récente législation française prévoyant l'obligation de verser une prime ou tout autre avantage substitutif à l'ensemble des salariés pour les entreprises dont les dividendes par action sont en augmentation par rapport à la moyenne des deux années précédentes, Safran a décidé en accord avec les partenaires sociaux de verser une prime de 500 euros par personne, soit une charge de 20 millions d'euros. Cette charge n'est représentative que de l'avantage négocié et accordé au titre des dividendes versés en 2011 approuvés par l'AG du 21 avril 2011 et relatifs aux résultats de l'exercice 2010.

En parallèle, le Groupe a décidé de lancer un nouveau dispositif d'actionnariat salarié avec une formule à effet de levier donnant, dans un premier temps aux salariés français et dans un deuxième temps aux salariés étrangers, la possibilité d'acquérir des titres Safran avec une garantie en capital et une forte espérance de gain. La charge IFRS 2 comptabilisée en 2011 au titre de ce plan s'élève à 8,2 millions d'euros (cf. note 21d).

## DOTATIONS NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
- immobilisations incorporelles	(315)	(341)
- immobilisations corporelles	(291)	(321)
<b>Total dotations nettes aux amortissements *</b>	<b>(606)</b>	<b>(662)</b>
<b>Total dotations nettes aux provisions</b>	<b>31</b>	<b>83</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(575)</b>	<b>(579)</b>

(\*) dont amortissement des actifs valorisés à la juste valeur lors de l'acquisition du groupe Snecma : (158) M€ au 31 décembre 2011 contre (159) M€ au 31 décembre 2010, et lors des acquisitions récentes : (61) M€ au 31 décembre 2011 contre (43) M€ au 31 décembre 2010

## DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011
Immobilisations corporelles et incorporelles	(45)	(61)	11	7
Immobilisations financières	(5)	(2)	3	2
Stocks et encours de production	(334)	(309)	371	313
Créances	(35)	(43)	41	28
<b>Total</b>	<b>(419)</b>	<b>(415)</b>	<b>426</b>	<b>350</b>

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(23)	(16)
Redevances, brevets et licences	(12)	(16)
Coût des garanties financières	(15) *	-
Pertes sur créances irrécouvrables	(10)	(5)
Autres produits et charges d'exploitation **	69	52
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>15</b>

\* compensé par une reprise de provision pour risques et charges

\*\* dont 31 M€ en 2010 et 44 M€ en 2011 de produits liés à la révision des probabilités de remboursement de dettes soumises à des conditions particulières



## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	-	23
Autres éléments inhabituels	(13)	(52)
<b>Total</b>	<b>(13)</b>	<b>(29)</b>

Au 31 décembre 2011, les autres éléments inhabituels correspondent aux coûts de transaction, ainsi qu'aux coûts d'intégration, au titre des regroupements d'entreprises réalisés sur la période ou en cours de réalisation pour un montant de 37 millions d'euros, ainsi qu'à une dotation nette au titre de litiges et réclamations en cours n'ayant pas directement trait à l'exploitation courante pour un montant de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, une reprise de perte de valeur, d'un montant de 23 millions d'euros, a été constatée sur les frais de développement capitalisés d'un programme de la Propulsion (cf note 12).

Au 31 décembre 2010, les autres éléments inhabituels correspondaient essentiellement aux coûts de transaction au titre des regroupements d'entreprises réalisés sur la période ou en cours de réalisation.

### Note 6 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Charges financières liées aux passifs portant intérêt	(60)	(71)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	24	29
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(36)</b>	<b>(42)</b>
Perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de change	(275)	(11)
Gain ou perte de change	(220)	45
Ecart de change net sur les provisions	(36)	(15)
<b>Résultat financier lié au change</b>	<b>(531)</b>	<b>19</b>
Perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	(19)	(9)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(1)	-
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente	(6)	(9)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	(12)	-
Dividendes reçus	3	3
Autres provisions financières	(1)	(7)
Composante financière de la charge IAS19	(20)	(17)
Effet d'actualisation	(74)	(69)
Autres	(6)	(19)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(136)</b>	<b>(127)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(703)</b>	<b>(150)</b>
<b>dont charges financières</b>	<b>(730)</b>	<b>(227)</b>
<b>dont produits financiers</b>	<b>27</b>	<b>77</b>

## Note 7 - Impôt sur le résultat

### CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Produit/ (charge) d'impôt courant	(133)	(159)
Produit/ (charge) d'impôt différé	119	(42)
<b>Produit/ (charge) total d'impôt</b>	<b>(14)</b>	<b>(201)</b>

Certaines sociétés du Groupe Safran ont fait l'objet de contrôles fiscaux en France au titre des exercices 2007-2009. Ces contrôles ont donné lieu à des propositions de redressement de leur résultat fiscal pour des montants non significatifs qui ont été contestés. Au titre de ces contrôles, une filiale du Groupe s'est vue remettre en cause au titre de l'exercice 2007 la déductibilité fiscale d'une partie de ses frais de recherche et de développement pour un montant de 20,8 millions d'euros d'impôt. Ce redressement est contesté par la société.

### TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Résultat avant impôt	244	695
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,43%	34,43%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(84)</b>	<b>(239)</b>
Effet des différences permanentes	(7)	(12)
Effet du crédit d'impôt recherche	46	42
Effet lié au taux	31	15
Effet des impôts non reconnus	16	(13)
Effet des redressements fiscaux	(16)	(1)
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	-	7
<b>Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)</b>	<b>(14)</b>	<b>(201)</b>
<b>Taux effectif d'impôts</b>	<b>5,74%</b>	<b>28,92%</b>

La IVème Loi de Finances rectificative adoptée en fin d'année 2011 a instauré une majoration du taux d'impôt sur les sociétés sous forme de contribution exceptionnelle et temporaire pour les périodes 2011 et 2012, pour les sociétés françaises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros.

En conséquence, les sociétés du Groupe comprises dans l'intégration fiscale française ont supporté une majoration d'impôt courant en 2011 et une charge complémentaire d'impôt différé dont l'effet non significatif est inclus dans la ligne « effet lié au taux » dans la preuve d'impôt.

### IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

#### Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts différés nets au 31.12.2010</b>	<b>194</b>	<b>685</b>	<b>(491)</b>
Produits nets comptabilisés au compte de résultat	(20)	22	(42)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
Reclassements	3	-	3
Effet des variations de change	2	4	(2)
Variations de périmètre	72	7	65
<b>Impôts différés nets au 31.12.2011</b>	<b>251</b>	<b>718</b>	<b>(467)</b>

## Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
<b>Bases d'impôts différés</b>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(3 109)	(3 423)
Stocks	105	133
Actifs / Passifs courants	65	187
Actifs / Passifs financiers	466	476
Provisions	1 195	1 310
Retraitements fiscaux	(380)	(538)
Déficits et crédits d'impôts	275	576
<b>Total bases d'impôts différés</b>	<b>(1 383)</b>	<b>(1 279)</b>
<b>Total Impôts différés bruts (a)</b>	<b>(448)</b>	<b>(405)</b>
<b>Total Impôts différés actifs non reconnus (b)</b>	<b>43</b>	<b>62</b>
<b>Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)</b>	<b>(491)</b>	<b>(467)</b>

## Actifs et passifs d'impôts

Les créances et dettes d'impôts courants se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts nets au 31.12.2010</b>	<b>146</b>	<b>72</b>	<b>74</b>
Variations de la période *	52	10	42
Variations de périmètre	15	8	7
Effet des variations de change	2	2	-
<b>Impôts nets au 31.12.2011</b>	<b>215</b>	<b>92</b>	<b>123</b>

\* Dont variation au compte de résultat de (159) M€

## Note 8 - Activités destinées à être cédées

Le tableau ci-après présente les résultats des activités destinées à être cédées :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Chiffre d'affaires	-	-
Consommations de l'exercice	(14)	(7)
Frais de personnel	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12	11
Autres produits et charges opérationnels	(3)	1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5)</b>	<b>5</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Charges d'impôt sur résultat des activités destinées à être cédées</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être cédées</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>

En 2010 et en 2011 le résultat des « Activités destinées à être cédées » représente des compléments du résultat de cession sur les activités du secteur Communication cédées au cours de 2008.

## Note 9 - Résultat par action

Les actions ordinaires potentiellement dilutives du Groupe proviennent de plans d'attribution gratuite d'actions. Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Directoire en date du 3 avril 2009 (cf. note 21d).

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2010	31.12.2011
<b>Numérateur (en M€)</b>			
Résultat net part du Groupe	(a)	207	478
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(i)	212	475
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées	(j)	(5)	3
<b>Dénominateur (en titres)</b>			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	17 455 168	7 758 797
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	399 574 417	409 270 788
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	399 552 920	404 735 461
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions et du plan à effet de levier	(e)	3 979 642	1 604 157
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	403 532 562	406 339 618
<b>Ratio : résultat par action (en euros)</b>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	0,52	1,18
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	0,51	1,18
<b>Ratio : résultat par action des activités poursuivies (en euros)</b>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k)=(i*1million)/(d')	0,53	1,17
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l)=(i*1million)/(f)	0,52	1,17
<b>Ratio : résultat par action des activités abandonnées (en euros)</b>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m)=(j*1million)/(d')	(0,01)	0,01
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n)=(j*1million)/(f)	(0,01)	0,01

## Note 10 - Distribution de dividendes

Au titre de 2010, un dividende de 0,50 euro par action a été distribué et versé au cours du premier semestre 2011 soit 202 millions d'euros.

Le conseil d'administration, qui s'est tenu le 15 décembre 2011, a décidé de la distribution d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2011, d'un montant unitaire de 0,25 euro par action soit un montant de 104 millions d'euros ramené à 102 millions d'euros après déduction du dividende afférent aux actions propres détenues le jour du détachement de l'acompte sur dividende.

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale, devant se tenir le 31 mai 2012 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, de distribuer un dividende de 0,62 euro par action au titre de cet exercice soit 258 millions d'euros. Après prise en compte de l'acompte sur dividendes déjà versé, le montant restant à distribuer s'élève à 154 millions d'euros.

## Note 11 - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010					Effet des variations de change	31.12.2011
	Net	Variation de périmètre	Transfert	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables		Net
Snecma - moteurs d'avions	416					1	417
Turbomeca (yc Microturbo) - turbines d'hélicoptères	237						237
Techspace Aero - composants de moteurs d'avions	47						47
Snecma Propulsion Solide / SME - propulsion spatiale et stratégique	66	191					257
Autres	1						1
<b>Total Propulsion</b>	<b>767</b>	<b>191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>959</b>
Aircelle - nacelles et aérostructures	213						213
Labinal - câblages électriques	265	4			(44)		225
Safran Engineering Services - ingénierie	78						78
Messier Dowty - trains d'atterrissage	94		(94)				-
Messier Bugatti (yc Sofrance) - systèmes de freinage	77		(77)				-
Messier Bugatti Dowty (yc Sofrance) - systèmes d'atterrissage et de freinage			171				171
Technofan - systèmes de ventilation	10						10
Globe Motors Inc.	10						10
<b>Total Equipements Aéronautiques</b>	<b>747</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>-</b>	<b>707</b>
Sagem - Défense	102						102
<b>Total Défense</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>
Morpho - Identification	299	625				25	949
Morpho - Cartes	48	4					52
Morpho - Détection	335	15			(4)	11	357
<b>Total Sécurité</b>	<b>682</b>	<b>644</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>36</b>	<b>1 358</b>
<b>Total</b>	<b>2 298</b>	<b>839</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(48)</b>	<b>37</b>	<b>3 126</b>

### Mouvements de la période :

Les principaux mouvements de la période concernent :

- L'acquisition de SME et de ses filiales se traduisant par un écart d'acquisition préliminaire de 191 millions d'euros (cf. note 3).
- L'allocation définitive du prix d'acquisition de Labinal Salisbury (ex - Harvard Custom Manufacturing) entraînant une diminution d'écart d'acquisition de l'UGT « Labinal » de 44 millions d'euros (cf note 3).
- La création de Messier Bugatti-Dowty réunissant les activités d'atterrissage et de freinage aéronautiques a entraîné un regroupement des écarts d'acquisition sans incidence sur les comptes du Groupe.
- L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de L-1 se traduisant par une augmentation d'écart d'acquisition de l'UGT « Identification » de 625 millions d'euros (cf note 3).
- L'acquisition de Syagen Technology Inc., entraînant une augmentation de 15 millions d'euros d'écart d'acquisition de l'UGT « Détection ».
- L'acquisition de Valores Plasticar (Colombie et Pérou), entraînant une augmentation de 4 millions d'euros d'écart d'acquisition de l'UGT « Cartes ».

### Test de dépréciation annuel :

A compter de 2011, le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre afin de mettre cet exercice en cohérence avec le calendrier interne des exercices prévisionnels moyen et long terme.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macro économiques à moyen et long terme. Les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux normatifs des plans à long terme de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année. Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2012 à 2015 s'établit à 1,33 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2010, le cours moyen utilisé pour les années 2011 à 2014 s'établissait à 1,36 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels moyen et long terme réalisés au cours du premier semestre.
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5%, sauf pour les UGT de la Propulsion, pour lesquelles un taux de 2% a été retenu (sans changement par rapport à 2010).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8 % après impôts (sans changement par rapport à 2010) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la Sécurité pour lesquelles un taux de 9,5 % a été retenu (sans changement par rapport à 2010).

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2010.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5%,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5%,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2011, comme en 2010, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

## **Note 12 - Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2011		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes	2 670	(1 105)	1 565	2 670	(1 273)	1 397
Frais de développement	1 256	(339)	917	1 540	(402)	1 138
Concessions commerciales	156	(73)	83	191	(102)	89
Logiciels	309	(263)	46	361	(313)	48
Marques	147	(8)	139	147	(9)	138
Relations commerciales	280	(66)	214	526	(112)	414
Technologies	131	(22)	109	256	(42)	214
Autres	92	(35)	57	106	(46)	60
<b>Total</b>	<b>5 041</b>	<b>(1 911)</b>	<b>3 130</b>	<b>5 797</b>	<b>(2 299)</b>	<b>3 498</b>

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ 7 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements / dépréciations</b>	<b>Net</b>
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>5 041</b>	<b>(1 911)</b>	<b>3 130</b>
Immobilisations générées en interne	318	-	316
Acquisitions séparées	46	-	48
Sorties et cessions	(11)	5	(6)
Dotations aux amortissements	-	(341)	(341)
Dépréciations en résultat	-	(28)	(28)
Ajustement d'affectation des actifs et passifs identifiables	44	-	44
Reclassement	(9)	(1)	(10)
Variations de périmètre	342	(14)	328
Effet des variations de change	26	(9)	17
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>5 797</b>	<b>(2 299)</b>	<b>3 498</b>

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris les charges d'amortissements, est de 616 millions d'euros (530 millions d'euros en 2010).

Les frais de développement immobilisés au titre de la période sont de 282 millions d'euros (179 millions d'euros en 2010).

Au titre de la période, la charge d'amortissement des frais de développement s'élève à 54 millions d'euros (48 millions d'euros en 2010).

Par ailleurs, un amortissement de 219 millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du Groupe Snecma pour 158 millions d'euros et des acquisitions récentes pour 61 millions d'euros).

La valeur recouvrable des programmes, projets, famille de produits est déterminée sur la base d'un modèle de flux futurs de trésorerie prévisionnels sur la durée de commercialisation estimée du programme, périodes de temps pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années.

#### Test de dépréciation 2011

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels liés aux programmes, projets, famille de produits se résument comme suit :

- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2012 à 2014 s'établit à 1,30 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2010, le cours moyen utilisé pour les années 2011 à 2014 s'établissait à 1,36 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles qu'actualisées au cours du second semestre.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux à 8% (sans changement par rapport à 2010), et en fonction de l'actif incorporel il peut être majoré d'une prime de risque spécifique le cas échéant pour tenir compte d'un risque technologique ou d'un risque produit/marché (la fourchette des taux utilisée est de 8 % à 11 %, sans changement par rapport à 2010).

Les tests réalisés en 2011 ont conduit à constater une dépréciation complémentaire de 14 millions d'euros sur les frais de développement du programme TP400/A400M, dont 9 millions d'euros au niveau de la Propulsion et 5 millions d'euros au niveau des Equipements, ainsi que 4 millions d'euros sur divers programmes des Equipements. Ces dépréciations ont été comptabilisées en charges opérationnelles courantes de l'exercice.

Une reprise de dépréciation a par ailleurs été constatée sur le programme GP7200 à hauteur de 23 millions d'euros. Cette reprise a été comptabilisée comme un produit opérationnel non courant de l'exercice (cf note 5).

## Test de dépréciation 2010

Les tests de dépréciation réalisés en 2010 ont conduit à constater une dépréciation complémentaire de 5,9 millions d'euros sur les frais de développement du programme GP7200 au niveau de la Propulsion, comptabilisée comme une charge opérationnelle courante.

Ils ont également conduit à constater des dépréciations de l'ordre de 6 millions d'euros sur des frais de développement relatifs à divers programmes aéronautiques au niveau des Equipements ainsi que 7,5 millions d'euros sur des programmes de la Défense.

## Note 13 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2011		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	223	-	223	228	-	228
Constructions	1 108	(548)	560	1 279	(663)	616
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 701	(2 572)	1 129	4 108	(2 858)	1 250
Immobilisations en cours, avances et acomptes	184	(3)	181	220	(5)	215
Agencement et aménagement de terrains	34	(19)	15	46	(25)	21
Constructions sur sol d'autrui	69	(24)	45	92	(42)	50
Matériels informatiques et autres	431	(331)	100	461	(355)	106
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>(3 497)</b>	<b>2 253</b>	<b>6 434</b>	<b>(3 948)</b>	<b>2 486</b>

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>5 750</b>	<b>(3 497)</b>	<b>2 253</b>
Immobilisations générées en interne	53	-	53
Acquisitions	322	-	322
Sorties et cessions	(153)	131	(22)
Dotations aux amortissements	-	(321)	(321)
Dépréciations en résultat	-	(3)	(3)
Reclassement	(16)	8	(8)
Variations de périmètre	451	(251)	200
Effet des variations de change	27	(15)	12
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>6 434</b>	<b>(3 948)</b>	<b>2 486</b>

La part des immobilisations financées par contrats de location-financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2011		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	5	-	5
Constructions	156	(18)	138	156	(25)	131
Installations techniques, matériels et outillages industriels	51	(31)	20	51	(33)	18
Matériels informatiques et autres	19	(18)	1	19	(18)	1
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>(67)</b>	<b>164</b>	<b>231</b>	<b>(76)</b>	<b>155</b>



## Note 14 - Immobilisations financières courantes et non courantes

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres non consolidés *	313	(149)	164	316	(145)	171
Autres immobilisations financières	242	(81)	161	265	(89)	176
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>(230)</b>	<b>325</b>	<b>581</b>	<b>(234)</b>	<b>347</b>

\* dont 57 M€ en 2010 et 50 M€ en 2011 de titres cotés

### TITRES NON CONSOLIDÉS

Ils comprennent notamment la participation du Groupe Safran dans diverses sociétés non consolidées :

<i>(en millions d'euros)</i>	Comptes arrêtés au	Pourcentage de contrôle	Capitaux propres après résultat	Résultat	Valeur nette au bilan au 31.12.2010	Valeur nette au bilan au 31.12.2011
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance	31/12/2010	20,00	43,2	5,9	9,7	10,0
Messier Dowty Singapore Pte	31/12/2010	100,00	6,1	0,0	6,4	6,3
Arianespace Participation	31/12/2010	10,60	17,9	(82,5)	10,6	1,9
Embraer*	31/12/2010	1,12	NC **	NC **	44,4	40,0
SMA	31/12/2011	100,00	(22,8)	(11,3)	0,0	0,0
Myriad Group*	31/12/2010	6,46	46,7	(24,8)	12,4	9,7

\* titres cotés sur des marchés de valeurs

\*\* données non communiquées

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en « autres produits et charges financiers ».

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Une perte de valeur de 8,7 millions d'euros sur la participation du Groupe au capital d'Arianespace Participation a été comptabilisée au 31 décembre 2011 dans le compte de résultat.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2010.

### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	90	85
Prêts sociaux	25	26
Dépôts et cautionnements	13	12
Prêts liés au financement des ventes	1	-
Autres	32	53 *
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>176</b>
dont non courant	51	75
dont courant	110	101

\* dont 35 M€ de créance nette au titre des garanties obtenues dans le cadre de l'acquisition de SME (cf note 3)

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les autres immobilisations financières évoluent ainsi :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2010</b>	<b>161</b>
Augmentation	71
Diminution	(12)
Dépréciation	(9)
Reclassement	(3)
Variation de périmètre	(32)
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>176</b>

### **Note 15 - Participations comptabilisées par mise en équivalence**

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011			Net
	Net	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	
Ingenico (1)	227	22,65%	234	10	244
Autres (2)	9	NA	9	-	9
<b>Total</b>	<b>236</b>		<b>243</b>	<b>10</b>	<b>253</b>

(1) En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote part de résultat relative au second semestre 2011 a été déterminée à partir de prévisions fournies par un consensus d'analystes. La valeur boursière s'élève à 328 M€ au 31 décembre 2011 (11 773 146 actions valorisées à 27,90 €) contre 315 millions d'euros au 31 décembre 2010 (11 630 206 actions valorisées à 27,095 €). La valeur des titres inclut un goodwill de 73 M€

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées.

La société Ingenico est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 31 mars 2008. Une revue des indices de perte de valeur a été conduite sur cette participation et n'a pas amené à constater de dépréciation.

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2010</b>	<b>236</b>
Quote-part de résultat	10
Autres variations *	7
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>253</b>

\* dont 7 M€ de variation liés à Ingenico

## Note 16 - Stocks et en cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	535	604
Produits finis	1 400	1 477
En cours de production	1 540	1 680
Marchandises	33	38
<b>Total</b>	<b>3 508</b>	<b>3 799</b>

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>4 024</b>	<b>(516)</b>	<b>3 508</b>
Variations de la période	134	-	134
Dépréciation nette	-	4	4
Reclassement	18	(6)	12
Variations de périmètre	142	(12)	130
Effet des variations de change	14	(3)	11
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>4 332</b>	<b>(533)</b>	<b>3 799</b>

## Note 17 - Créances clients et autres débiteurs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	Variations de la	Dépréciation /	Variations de	Reclassements	Effet des	31.12.2011
	Net	période	reprise	périmètre		variations de	Net
						change	
<b>Créances opérationnelles</b>	<b>3 921</b>	<b>422</b>	<b>(15)</b>	<b>232</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>	<b>4 566</b>
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	246	50	-	3	2	-	301
Clients et comptes rattachés	3 659	386	(15)	191	(4)	8	4 225
Comptes courants d'exploitation	2	(10)	-	37	1	-	30
Créances sociales	14	(4)	-	1	-	(1)	10
<b>Autres créances</b>	<b>298</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>439</b>
Charges constatées d'avance	48	(10)	-	12	2	1	53
Créances de TVA	179	94	-	18	-	(1)	290
Autres créances sur l'Etat	13	2	-	1	-	(1)	15
Autres créances *	58	20	-	2	-	1	81
<b>Total</b>	<b>4 219</b>	<b>528</b>	<b>(15)</b>	<b>265</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5 005</b>

\* dont 16 M€(4 M€au 31/12/2010) d'actifs de couverture sur engagements de retraite à prestations définies (cf note 23)

## Note 18 - Autres actifs non courants

Ils sont composés des créances sur cessions d'immobilisations.

## **Note 19 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La composition du poste au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Titres de créances négociables	21	5
OPCVM	26	11
Placements à court terme	1 575	1 009
Dépôts à vue	440	406
<b>Total</b>	<b>2 062</b>	<b>1 431</b>

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>2 062</b>
Variations de la période	(714)
Variations de périmètre	80
Effet des variations de change	3
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>1 431</b>

## Note 20 - Synthèse des actifs financiers

### JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 :

au 31.12.2010 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<b>Immobilisations financières non courantes</b>					
Titres non consolidés				164	164
Autres immobilisations financières non courantes	51				51
<b>Sous total immobilisations financières non courantes</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164</b>	<b>215</b>
Immobilisations financières courantes	110				110
Instruments dérivés actifs			230		230
Clients et comptes rattachés	3 659				3 659
Comptes courants d'exploitation et autres créances	60				60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 062				2 062
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>5 891</b>	<b>-</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>6 121</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>5 942</b>	<b>-</b>	<b>230</b>	<b>164</b>	<b>6 336</b>

au 31.12.2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<b>Immobilisations financières non courantes</b>					
Titres non consolidés				171	171
Autres immobilisations financières non courantes	75				75
<b>Sous total immobilisations financières non courantes</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>171</b>	<b>246</b>
Immobilisations financières courantes	101				101
Instruments dérivés actifs			279		279
Clients et comptes rattachés	4 225				4 225
Comptes courants d'exploitation et autres créances	111				111
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431				1 431
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>5 868</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>-</b>	<b>6 147</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>5 943</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>171</b>	<b>6 393</b>

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie suivante pour la détermination de la juste valeur des actifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détient les actifs financiers suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<b>Total</b>
Titres de participation non consolidés	57		107	<b>164</b>
Instruments dérivés actifs		230		<b>230</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>230</b>	<b>107</b>	<b>394</b>

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient les actifs financiers suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<b>Total</b>
Titres de participation non consolidés	50		121	<b>171</b>
Instruments dérivés actifs		279		<b>279</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>279</b>	<b>121</b>	<b>450</b>

Sur l'exercice 2011 (comme en 2010), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS

L'échéancier des actifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
<b>Au 31.12.2010</b>									
Immobilisations financières courantes	110	110						-	-
Immobilisations financières non courantes (1)	51	51						-	-
Clients et comptes rattachés	3 659	3 285	116	113	44	36	60	369	5
Comptes courants d'exploitation et autres créances	60	52	1	5	-	1	1	8	-
<b>Au 31.12.2011</b>									
Immobilisations financières courantes	101	101						-	-
Immobilisations financières non courantes (1)	75	75						-	-
Clients et comptes rattachés	4 225	3 821	178	102	41	26	55	402	2
Comptes courants d'exploitation et autres créances	111	72	22	-	-	-	17	39	-

(1) hors titres non consolidés

Les taux d'intérêts moyen constatés sur les actifs financiers courants et non courants sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2011	
	Base	Taux moyen constaté	Base	Taux moyen constaté
Immobilisations financières non courantes (1)	51	1,12%	75	0,67%
Immobilisations financières courantes	110	2,12%	101	2,12%
<b>Actifs financiers</b>	<b>161</b>	<b>1,78%</b>	<b>176</b>	<b>1,50%</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 062</b>	<b>Euribor</b>	<b>1 431</b>	<b>Euribor</b>
<b>Total</b>	<b>2 223</b>		<b>1 607</b>	

(1) hors titres non consolidés

## Note 21 - Capitaux propres consolidés

### 21a - CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

### 21b - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

#### 31 décembre 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	207 034 480	49,65%	223 725 614	44,22%
Etat	125 940 227	30,20%	150 752 222	29,80%
Actionnariat salarié	66 599 710	15,96%	131 455 955	25,98%
Autodétention / Autocontrôle	17 455 168	4,19%	-	-
<b>Total</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00%</b>	<b>505 933 791</b>	<b>100,00%</b>

#### 31 décembre 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	216 692 488	51,96%	226 748 673	44,78%
Etat	125 940 227	30,20%	150 752 222	29,77%
Actionnariat salarié	66 638 073	15,98%	128 885 557	25,45%
Autodétention / Autocontrôle	7 758 797	1,86%	-	-
<b>Total</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00%</b>	<b>506 386 452</b>	<b>100,00%</b>

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 7 758 797 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

#### Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions d'auto contrôle a diminué depuis le 31 décembre 2010 suite à :

- la livraison de 3 502 100 actions en avril 2011 aux salariés des entités françaises en règlement du plan d'actions gratuites du 3 avril 2009 (cf 21.d)
- la cession de 6 500 000 actions dans le cadre d'un placement accéléré en date du 28 juillet 2011
- et l'achat de 305 729 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Par ailleurs 6 000 000 d'actions d'auto contrôle ont été cédées en janvier 2012 en règlement de la souscription des salariés français au Plan d'Epargne Groupe à effet de levier lancé en novembre 2011 (cf 21d).

L'Assemblée Générale du 27 mai 2010 avait renouvelé l'autorisation donnée au Directoire, par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009, de vendre et d'acheter des actions de la société.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans le cadre de ces autorisations, sur l'année 2011, la société a acheté 3 732 645 actions pour 91 millions d'euros et en a vendu 3 426 916 actions pour 84 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

En juin 2011, le Groupe a signé un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Capital Markets (en remplacement de Rothschild et Cie), avec pour objectif l'animation du marché sur le titre Safran. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, 305 729 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

## 21c - RESERVES

Leur évolution résulte des événements suivants :

	<b>M€</b>
<b>Réserves au 31 décembre 2010</b>	<b>4 214</b>
- Affectation en réserves du résultat 2010	207
- Distribution de dividendes	(202)
- Acompte sur dividendes 2011	(102)
- Variation écart de conversion	115
- Impôts comptabilisés en capitaux propres relatifs aux différences de change (cf note 1f)	(29)
- Livraison et cession d'actions propres	180
- Impôts comptabilisés en capitaux propres relatifs aux cessions de titres d'autocontrôle	(16)
- Attribution gratuite d'actions	6
- Attribution d'actions dans le cadre du plan effet de levier	8
- Souscription à des obligations OCEANE	6
	<hr/>
<b>Réserves au 31 décembre 2011</b>	<b>4 387</b>

## 21d - PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES

### Attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008, le Directoire a décidé de procéder à une attribution d'actions gratuites le 3 avril 2009. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans l'Union Européenne inscrits à l'effectif le 3 avril 2009, soit 42 345 salariés répartis dans dix pays, à raison de 100 actions par salarié.

### Conditions d'attribution

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux années à compter de l'acquisition définitive. Pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions gratuites attribuées par Safran sont exclusivement dénouées en actions.

### Valorisation des droits

Les droits ont été valorisés à leur juste valeur le jour de leur octroi. La valeur de l'action à la date d'attribution a été diminuée du montant estimé des dividendes futurs actualisés qui ne seront pas versés aux salariés pendant la période d'acquisition des droits, ainsi que d'un coût d'incessibilité pour les salariés français.



	France	Etranger
Date d'attribution	03/04/2009	03/04/2009
Date d'acquisition des droits	03/04/2011	03/04/2013
Période d'incessibilité	2 ans	aucune
Nombre de salariés bénéficiaires à la date d'attribution	36 785	5 560
Nombre d'actions par salarié		100
Nombre d'actions octroyées	3 678 500	556 000
Hypothèse de taux de distribution de dividendes		3,17%
Taux sans risque à la date d'attribution		2,675%
Valeur de l'action à la date d'attribution		7,54 €
Juste valeur unitaire	6,75 €	6,64 €

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2011 au titre de ces actions gratuites attribuées s'élève à 5,6 millions d'euros, (11,6 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les actions gratuites acquises par les salariés des sociétés françaises ont été livrées début avril 2011 (3 502 100 actions).

### **Plan épargne Groupe à effet de levier**

En novembre 2011, le Groupe a lancé une opération d'actionnariat salarié à effet de levier permettant aux salariés travaillant en France d'acquérir des actions Safran à des conditions préférentielles. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a offert à la souscription 6 millions d'actions d'autocontrôle Safran.

Dans un deuxième temps, l'opération sera déployée à l'international au premier semestre 2012.

#### **Conditions d'attribution**

Dans le cadre de cette opération à effet de levier, le Groupe a offert à la souscription des actions Safran à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 20% sur la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période allant du 11 novembre au 8 décembre 2011). Ces actions sont assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans.

Pour chaque action achetée par le salarié, un établissement financier mandaté par le Groupe a financé l'acquisition de 9 actions supplémentaires par un complément bancaire. L'apport du salarié fait l'objet d'une garantie en capital. La totalité des sommes investies est par ailleurs assortie d'une indexation à la hausse du titre par rapport au prix de référence non décoté.

En contrepartie du complément bancaire et des garanties (en capital et indexation) de cette formule, le salarié a renoncé à la décote de 20% octroyée par Safran ainsi qu'aux dividendes de la période sur la totalité des actions souscrites.

L'ensemble des actions souscrites est logé dans un fonds à levier spécialement créé au sein du Plan Epargne Groupe.

#### **Evaluation du coût du plan à effet de levier**

Le coût de ce plan est évalué conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité), en prenant en considération l'incessibilité de cinq ans pour le salarié. Cette approche valorise l'action par le biais d'une stratégie de répllication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de l'incessibilité de cinq ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période d'incessibilité. Le coût du plan à effet de levier tient compte également de l'opportunité de gain implicitement apportée par Safran en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnels (et non de cours au détail) pour des instruments dérivés.

L'opération, mise en place par le Groupe en 2011, représente une charge totale de 8,2 millions d'euros comptabilisée en charges de personnel sur l'exercice 2011.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du plan à effet de levier 2011, les montants souscrits, les hypothèses de valorisation retenues ainsi que le détail de la valorisation de la charge :

	2011	
	Valeur	%
<b>Caractéristiques du plan et montants souscrits</b>		
Prix de référence <sup>(1)</sup> (en euros)	21,65	
Prix de souscription (en euros)	17,32	
Décote faciale		20%
Nombre total d'actions souscrites (en millions d'actions)	6	
Montant total souscrit par les salariés (en millions d'euros)	10,4	
Montant global souscrit (en millions d'euros)	103,9	
Maturité du plan (en année)	5	
<b>Hypothèses de valorisation</b>		
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine)		3,92%
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans		1,92%
Taux de dividende annuel		2,02%
Taux d'emprunt des titres annuel (repo)		1,00%
Spread de volatilité détail/institutionnel		5,00%
<b>Valorisation de la charge IFRS 2 (en millions d'euros)</b>		
Valeur de la décote (a)	26	20%
Valeur de l'incessibilité pour le participant au marché (b)	18,1	13,93%
Valeur du gain d'opportunité (c)	0,3	0,29%
<b>Coût global pour le Groupe (a-b+c)</b>	<b>8,2</b>	<b>6,37%</b>

(1) Le prix de référence est calculé sur la moyenne des cours de clôture de l'action Safran lors des 20 jours de bourse précédant l'ouverture de la période de souscription, soit du 11 novembre 2011 au 8 décembre 2011.

## Note 22 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	Dotations	Reprises			Variations de périmètre	Autres	31.12.2011
			Utilisations	Reclassements	Sans objet			
Garanties de fonctionnement	507	228	(74)	(1)	(104)	2	12	570
Garanties financières	47	15			(11)	1	(1)	51
Prestations à fournir	482	347	(302)		(16)	2	(89) *	424
Engagements de retraites et assimilés	366	64	(30)		(5)	17	6	418
Contrats commerciaux et créances à long terme	164	43	(45)		(62)		4	104
Pertes à terminaison et pertes en carnet	599	184	(117)	(146)	(13)	2	15	524
Litiges	65	8	(19)		(10)	12	(17)	39
Autres	194	102	(51)		(24)	124 **	(37)	308
<b>Total</b>	<b>2 424</b>	<b>991</b>	<b>(638)</b>	<b>(147)</b>	<b>(245)</b>	<b>160</b>	<b>(107)</b>	<b>2 438</b>
<b>Non Courant</b>	<b>1 310</b>							<b>1 374</b>
<b>Courant</b>	<b>1 114</b>							<b>1 064</b>

\* Dont reclassement d'une provision de 81 M€ en besoin en fonds de roulement

\*\* Dont une provision de 90 M€ constituée au titre des passifs et passifs éventuels environnementaux faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par SNPE à Safran dans le cadre de l'acquisition de SME et ses filiales (cf note 3). La valorisation de cette provision sera affinée au cours du 1er semestre 2012 à l'issue des résultats des études environnementales en cours.

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour perte à terminaison ou pertes en carnet (cf. note 2a) et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en provision pour dépréciation des stocks et en-cours.

## Note 23 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en note 1.s.

La situation financière du Groupe au regard de ces engagements est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011	France	Grande Bretagne	Autre Europe	Amériques	Asie
Engagement brut	828	908	427	359	82	39	1
Actifs de couverture	335	358	2	285	43	28	
Coûts des services passés et écarts actuariels non reconnus	131	149	44	89	8	8	
<b>Provision comptable</b>	<b>366</b>	<b>418</b>	<b>382</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
- Régime de retraite à prestations définies	35	36	10	1	24	1	
- Indemnités de départ à la retraite	302	350	341		7	1	1
- Médailles et autres engagements	29	32	31			1	
<b>Actifs de couverture comptabilisés (*)</b>	<b>(4)</b>	<b>(16)</b>		<b>(16)</b>			

(\*) Les actifs de couverture reconnus au bilan au titre des engagements de retraite à prestations définies sont comptabilisés dans le poste "autres créances" (cf note 17).

La charge des régimes en 2010 et 2011 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011
<b>Charge des régimes</b>		
Coût des services rendus	(32)	(31)
Écarts actuariels comptabilisés	(1)	(8)
Réduction et modification de régime	-	1
Coûts des services passés comptabilisés	(19)	(15)
<b>Total composante opérationnelle de la charge</b>	<b>(52)</b>	<b>(53)</b>
Coût financier	(39)	(38)
Rendement attendu des actifs	19	21
<b>Total composante financière de la charge</b>	<b>(20)</b>	<b>(17)</b>
<b>Total charge des régimes</b>	<b>(72)</b>	<b>(70)</b>

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

(en millions d'euros)		Zone Euro	Grande Bretagne
<b>Taux d'actualisation</b>	31.12.2010	4,25%	5,25%
	31.12.2011	4,50%	5,00%
<b>Taux d'inflation</b>	31.12.2010	2,00%	3,20%
	31.12.2011	2,00%	3,00%
<b>Taux de rendement attendu des actifs</b>	31.12.2010	4,00%	6,76%
	31.12.2011	4,00%	6,13%
<b>Taux d'augmentation des salaires</b>	31.12.2010	1,50%-5,00%	4,00%-4,20%
	31.12.2011	1,50%-5,00%	3,75%
<b>Age de départ à la retraite</b>	31.12.2010	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2011	<b>Cadres : 64/65 ans</b> <b>Non cadres : 62/65 ans</b>	<b>65 ans</b>

L'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, en France suite à la réforme des retraites a été pris en compte dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2010. L'impact sur l'engagement de cette augmentation n'est pas matériel.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx.

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2011 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Variation de l'engagement brut au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	+ 123	- 125

L'impact d'une variation des taux d'actualisation de plus ou moins 1 % sur le résultat consolidé au 31 décembre 2011 et sur la provision au 31 décembre 2011 aurait été non significatif. La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu essentiellement un impact sur les écarts actuariels non reconnus.

Allocation d'actifs aux taux de rendement attendus :

	Grande Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31/12/2011	Taux de rendement attendu pour 2012	% d'allocation au 31/12/2011	Taux de rendement attendu pour 2012
Actions	49,45%	7,52%	16,05%	6,78%
Obligations et dettes	35,09%	3,59%	62,83%	3,71%
Immobilier	8,27%	6,73%	11,64%	5,76%
Liquidités	1,62%	1,28%	1,82%	3,17%
Autres	5,57%	5,75%	7,66%	4,50%

  

	Grande Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31/12/2010	Taux de rendement attendu pour 2011	% d'allocation au 31/12/2010	Taux de rendement attendu pour 2011
Actions	51,96%	8,22%	16,70%	6,65%
Obligations et dettes	33,85%	4,65%	50,74%	4,16%
Immobilier	5,62%	8,37%	2,93%	4,50%
Liquidités	2,70%	1,14%	7,74%	1,89%
Autres	5,87%	7,00%	21,89%	4,52%

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couvertures sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme des actifs composant les fonds de couvertures.

Une variation de plus ou moins 1% des taux de rendement des actifs, toutes choses égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur le résultat consolidé au 31 décembre 2011 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Augmentation / (diminution) du rendement attendu des actifs (en millions d'euros)	- 3	+ 4

## REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

### a) Présentation des avantages

#### - En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Le financement de ce régime est assuré par des versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Au 31 décembre 2011, il reste environ 230 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2015.

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont Safran (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti-Dowty, Aircelle et Turbomeca. Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du groupe SAGEM.

- A l'étranger

o Grande-Bretagne

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd, Aircelle Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. A l'exception du fonds de pension Safran UK, la répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 92 % pour l'employeur et de 8 % pour l'employé. Le fonds Safran UK ne couvre que les retraités de l'activité Cinch UK qui a été cédée en 2009.

o Autre Europe

Les principaux engagements en Europe continentale concernent la Belgique et la Suisse.

En Belgique, Techspace Aero a souscrit, en avril 1997, auprès d'un assureur, un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

En Suisse, Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les salariés actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.

o Amériques

Les principaux engagements concernent le Canada. Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Safran Electronics Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur (88%) et des salariés (12%).

Historique des engagements de retraite à prestations définies :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	<b>31.12.2011</b>
Engagement brut	366	280	374	442	<b>486</b>
Actifs de couverture	293	195	269	335	<b>358</b>
Provision comptable	86	73	47	35	<b>36</b>
Actifs de couverture comptabilisés				(4)	<b>(16)</b>
Ecart actuariel d'expérience	NA	65	(25)	(7)	<b>13</b>
dont écarts d'expérience sur l'engagement		(9)	2	(3)	<b>(5)</b>
dont écarts d'expérience sur l'actif		74	(27)	(4)	<b>18</b>
<i>en % de l'engagement</i>		-3%	0%	-1%	<b>-1%</b>
<i>en % de l'actif</i>		38%	-10%	-1%	<b>5%</b>

b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	<b>31.12.2011</b>	dont France	dont étranger
Engagement brut	442	<b>486</b>	15	471
Actifs de couverture	335	<b>358</b>	2	356
Provision comptable	35	<b>36</b>	10	26
Actifs de couverture comptabilisés	(4)	<b>(16)</b>		(16)
Eléments non comptabilisés	76	<b>108</b>	3	105
- Ecart actuariel	75	<b>108</b>	3	105
- Coûts des services passés	1	-		
- Actifs non reconnus	-	-		

Tous les régimes sont partiellement ou entièrement financés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut <i>(a)</i>	Actifs de couverture <i>(b)</i>	Eléments non comptabilisés <i>(c)</i>	Provisions = <i>(a)-(b)-(c)</i>
<b>Situation au 01.01.2011</b>	<b>442</b>	<b>335</b>	<b>76</b>	<b>31</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	9			
Coût financier	21			
Rendement attendu des actifs		21		
Ecart actuariels comptabilisés			(6)	
Réduction et modification de régime	(1)			
Coût des services passés comptabilisés				
<b>Total charge des régimes</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>(6)</b>	<b>14</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur		24		
Prestations payées	(17)	(17)		
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(17)</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Effet des variations de périmètre				
Autres mouvements				
Effet de change	12	9	4	
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>24</b>	<b>37</b>	<b>(2)</b>	<b>(11)</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés	3	3		
Ecart actuariels de la période	17	(17)	34	
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>	<b>20</b>	<b>(14)</b>	<b>34</b>	<b>-</b>
<b>Montants reconnus au 31.12.2011</b>	<b>486</b>	<b>358</b>	<b>108</b>	<b>20</b>
Provision comptable				36
Actifs de couverture comptabilisés				(16)

Le rendement réel des actifs (somme du rendement attendu des actifs et des écarts actuariels de la période) des régimes de retraite à prestations définies s'élève à 4 millions d'euros en 2011 contre 23 millions d'euros en 2010.

Le Groupe prévoit de verser, en 2012, des cotisations à hauteur de 26 millions d'euros pour ses plans de retraite à prestations définies (25 millions d'euros en 2011, 30 millions d'euros en 2010).

En France, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2011 a supprimé la franchise d'un tiers du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale pour le calcul de la contribution de 16% sur les rentes versées et liquidées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Les employeurs ayant opté en 2004 pour la contribution assise sur les rentes ont eu la possibilité de changer d'option en 2011. Safran a opté en 2011 pour une contribution sur les cotisations. Cette taxation a été traitée en écarts actuariels au 31 décembre 2011.

## INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

### a) Présentation des avantages

- En France, sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie, ainsi que celles s'appliquant aux salariés éligibles dans l'accord Groupe 2010-2012 relatif à l'emploi des seniors ;

Le Groupe a signé le 12 février 2010 un accord triennal relatif à l'emploi des salariés seniors, visant notamment à aménager la fin de carrière et la transition entre vie active et retraite. Cet accord prévoit, entre autres, une majoration des indemnités de fin de carrière conventionnelles dans certaines conditions.

A compter du 31 juillet 2010, les barèmes des indemnités de départ à la retraite de la Convention Collective nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie ont été revus à la hausse, se traduisant par une augmentation de l'engagement Groupe à ce titre.

- A l'étranger, sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Morpho Cards GmbH, Snecma Services Brussels et Vectronix AG. Les engagements sociaux pour le Mexique, la Pologne et l'Inde sont également inclus.

### b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	<b>31.12.2011</b>	France	Etranger
Engagement brut	357	<b>390</b>	381	9
Actifs de couverture				
Provision comptable	302	<b>350</b>	341	9
Eléments non comptabilisés	55	<b>40</b>	40	
- <i>Ecart actuariels</i>	3	<b>3</b>	3	
- <i>Coûts des services passés</i>	52	<b>37</b>	37	
- <i>Actifs non reconnus</i>				

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut <i>(a)</i>	Actifs de couverture <i>(b)</i>	Eléments non comptabilisés <i>(c)</i>	Provision = (a)-(b)-(c)
<b>Situation au 01.01.2011</b>	<b>357</b>		<b>55</b>	<b>302</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	19			
Coût financier	16			
Rendement attendu des actifs				
Ecarts actuariels comptabilisés				
Réduction et modification de régime				
Coût des services passés comptabilisés			(15)	
<b>Total charge des régimes</b>	<b>35</b>		<b>(15)</b>	<b>50</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(23)			
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(23)</b>			<b>(23)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Variation de périmètre	21			
Autres mouvements				
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>21</b>			<b>21</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>33</b>		<b>(15)</b>	<b>48</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés				
Ecarts actuariels de la période				
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>				
<b>Situation au 31.12.2011</b>	<b>390</b>		<b>40</b>	<b>350</b>

La variation de périmètre de 21 millions d'euros correspond au montant des indemnités de fin de carrière de SME et ses filiales, sociétés acquises en avril 2011 (cf note 3).

#### AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

##### a) Présentation des avantages

- En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, ainsi que des primes de fidélité et des primes cadre accordées chez Sagem, Morpho et Sagem Industries.
- A l'étranger, sont inclus dans cette rubrique, les engagements de type jubilés au titre des plans aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

##### b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	<b>31.12.2011</b>	France	Etranger
Engagement brut	29	<b>32</b>	31	1
Actifs de couverture				
Provision comptable	29	<b>32</b>	31	1
Eléments non comptabilisés	NA	<b>NA</b>	NA	NA



<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut <i>(a)</i>	Actifs de couverture <i>(b)</i>	Eléments non comptabilisés <i>(c)</i>	Provision = <i>(a)-(b)-(c)</i>
<b>Situation au 01.01.2011</b>	<b>29</b>			<b>29</b>
<b>A. Charge des régimes</b>				
Coût des services rendus	3			
Coût financier	1			
Rendement attendu des actifs				
Ecart actuariels comptabilisés	2			
Réduction et modification de régime				
Coût des services passés comptabilisés				
<b>Total charge des régimes</b>	<b>6</b>			<b>6</b>
<b>B. Charge de l'employeur</b>				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(4)			
<b>Total charge de l'employeur</b>	<b>(4)</b>			<b>(4)</b>
<b>C. Autres éléments comptabilisés</b>				
Actif net non reconnu				
Variation de périmètre	1			
Autres mouvements				
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
<b>Total autres éléments comptabilisés</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Variation de provisions</b>	<b>3</b>			<b>3</b>
<b>D. Autres éléments non comptabilisés</b>				
Cotisations des salariés				
Ecart actuariels de la période				
Coût des services passés de la période				
<b>Total autres éléments non comptabilisés</b>				
<b>Situation au 31.12.2011</b>	<b>32</b>			<b>32</b>

## COTISATIONS AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 283 millions d'euros (269 millions d'euros en 2010).

Ces cotisations comprennent les cotisations aux régimes généraux de retraites ; les cotisations au régime de retraite supplémentaire Art.83, régime qui existe dans les principales sociétés françaises du Groupe ; ainsi que les cotisations versées dans le cadre d'un plan multi employeurs en Grande-Bretagne (1,4 millions d'euros). Le Groupe n'anticipe pas d'augmentation à moyen terme des cotisations versées dans le cadre de ce plan multi-employeurs qui serait liée au déficit net du plan.

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent cet élément dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

## Note 24 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'Etat français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2010</b>	<b>701</b>
Nouvelles avances reçues	13
Remboursement d'avances	(28)
Charges d'intérêts	32
Ecart de conversion	1
Autres	7
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	(44)
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>682</b>

## Note 25 - Passifs portant intérêts

Décomposition des passifs portant intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2011
Emprunt obligataire	763	763
Dettes de crédit bail	175	163
Emprunts à long terme	545	521
<b>Total des passifs non courants portant intérêts (partie &gt; 1 an dette financière à l'origine)</b>	<b>1 483</b>	<b>1 447</b>
Dettes de crédit bail	16	13
Emprunts à long terme	253	315
Intérêts courus non échus	5	4
<b>Passifs courants portant intérêts à long terme dès l'origine</b>	<b>274</b>	<b>332</b>
Billets de trésorerie	201	558
Concours bancaires court terme et assimilés	93	108
<b>Passifs courants portant intérêts à court terme dès l'origine</b>	<b>294</b>	<b>666</b>
<b>Total des passifs courants portant intérêts (&lt; 1 an)</b>	<b>568</b>	<b>998</b>
<b>Total des passifs portant intérêts</b>	<b>2 051</b>	<b>2 445</b>

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Total au 31.12.2010</b>	<b>2 051</b>
Augmentation des emprunts	37
Diminution des emprunts	(259)
Variations des billets de trésorerie	401
Variations de périmètre	216
Ecarts de change	(3)
Reclassements & autres	2
<b>Total au 31.12.2011</b>	<b>2 445</b>

#### Principaux emprunts à long terme à l'origine :

- Emprunt obligataire Safran de 750 millions d'euros à 5 ans émis le 26 novembre 2009 (échéance 26 novembre 2014) auprès d'investisseurs français et internationaux.  
Cet emprunt a été souscrit initialement à un taux fixe de 4.0% et ressort à 2.91 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) : 317 millions d'euros (contre 367 millions d'euros au 31 décembre 2010).  
Emprunt BEI de 300 millions d'euros (amortissement linéaire semestriel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale 17 décembre 2020) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois+0.73%.  
L'encours des 17 millions d'euros BEI restant est composé d'un tirage à taux fixe de 2.80%, à échéance finale juillet 2012 (échéance à moins d'un an).
- Financement Epargne Salariale dans le cadre du P.E.G. : 394 millions d'euros (contre 364 millions d'euros au 31 décembre 2010).  
L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 209 millions d'euros.  
Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans était de 2.91% pour 2011 (contre 3.37% en 2010); à titre indicatif le taux de rémunération retenu pour 2012 est de 3.56%.
- Crédit bail immobilier Messier Bugatti USA Inc de 38 millions de dollars US (29.5 millions d'euros) [45 millions de dollars US (34 millions d'euros) au 31 décembre 2010] à taux fixe 5.2%.  
Ce crédit-bail fait l'objet d'une garantie de sa maison mère Messier-Bugatti-Dowty SA.
- Crédit bail immobilier Turbomeca : 55 millions d'euros (59 millions d'euros au 31 décembre 2010) à taux fixe 4,7%, dont 4 millions d'euros à moins d'un an. Echéance finale novembre 2021.
- Crédit bail immobilier Sagem : 52 millions d'euros (56 millions d'euros au 31 décembre 2010) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Echéance finale janvier 2022.
- Obligations convertibles L1 Identity Solutions : 70 millions d'euros (91 millions de dollars US).  
La dette obligataire d'un montant initial de 175 millions de dollars US reprise lors du rachat de la société L-1 en juillet 2011 et offrant un coupon de 3.75% de maturité au 15 mai 2027 a fait l'objet d'une offre de rachat en août 2011 suite au changement de contrôle de la société. 84 millions de dollars US ont été apportés par les investisseurs ramenant cette dette obligataire à 91 millions de dollars US.  
La société acquise n'est pas à jour des deux dernières échéances de communication de ses comptes trimestriels aux investisseurs et au trustee. Ce non respect des obligations contractuelles devrait faire l'objet d'une mise en demeure de la part des investisseurs, cependant le Groupe a décidé d'anticiper cette notification en payant spontanément un supplément d'intérêt de 0.50 % sur les obligations encore en circulation à partir du 17 mars 2012. Conformément au contrat d'émission, cette réparation constitue la seule réparation exigible pendant une période de 365 jours.  
Afin de remédier définitivement à cette situation, le Groupe a notifié les investisseurs de sa volonté d'exercer son option d'achat le 15 mai 2012 sur les obligations encore en circulation.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

#### Principaux emprunts à court terme :

- Billets de trésorerie : 558 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2010).  
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances essentiellement inférieures à 3 mois.
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées : 37 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2010). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont constituées de montants unitaires non significatifs.

## Analyse globale par échéances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Échéances en :		
N + 1	568	998
N + 2 à N + 5	1 182	1 203
Au-delà de 5 ans	301	244
<b>Total</b>	<b>2 051</b>	<b>2 445</b>

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2010		31.12.2011	
	devises	euros	devises	euros
EUR	1 922	1 922	2 264	2 264
USD	132	99	199	154
CAD	1	1	4	3
GBP	1	1	1	1
Autres	NA	28	NA	23
<b>Total</b>		<b>2 051</b>		<b>2 445</b>

Décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courant				Courant			
	31.12.2010		31.12.2011		31.12.2010		31.12.2011	
	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	907	4,09%	884	4,08%	93	3,47%	114	3,67%
Taux variable	576	2,19%	563	2,42%	475	1,82%	884	1,81%
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>3,35%</b>	<b>1 447</b>	<b>3,44%</b>	<b>568</b>	<b>2,09%</b>	<b>998</b>	<b>2,02%</b>

Décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courant				Courant			
	31.12.2010		31.12.2011		31.12.2010		31.12.2011	
	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	145	4,54%	884	3,14%	93	3,47%	114	3,67%
Taux variable	1 338	2,32%	563	2,42%	475	1,82%	884	1,81%
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>2,53%</b>	<b>1 447</b>	<b>2,86%</b>	<b>568</b>	<b>2,09%</b>	<b>998</b>	<b>2,02%</b>

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	2 062	1 431
Passifs non courants et courants portant intérêt (B)	2 051	2 445
Juste valeur des instruments dérivés de taux (C)	13	17
<b>Total (A) - (B) + (C)</b>	<b>24</b>	<b>(997)</b>

Par ailleurs, il faut noter que la position financière nette 2011 n'inclut pas les trois lignes de cession de créances clients sans recours suivantes :

- CFM Inc. :
  - Ligne confirmée de 200 millions de dollars US à 24 mois (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) consentie en octobre 2009 par General Electric Capital Corp., utilisée au 31 décembre 2011 à hauteur de 70,6 millions de dollars US (soit 35,8 millions de dollars US à 50 %) contre 92,1 millions de dollars US (soit 46 millions de dollars US à 50%) au 31 décembre 2010,
  - Ligne confirmée de 950 millions de dollars US à 364 jours renouvelée en décembre 2011 par un pool de 8 banques coordonné par Royal Bank of Scotland, utilisée au 31 décembre 2011 à hauteur de 788 millions de dollars US (soit 394 millions de dollars US à 50 %) contre 822,2 millions de dollars US (soit 411 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2010.
- CFM SA :
  - Ligne confirmée d'un équivalent US dollars de 110 millions d'euros à 24 mois consentie en juillet 2010 par Medio Factoring (Groupe Intesa San Paolo) utilisée au 31 décembre 2011 à hauteur de 39 millions de dollars US (soit 19,5 millions de dollars US à 50 %) contre 48 millions de dollars US (soit 24 millions de dollars US à 50 % au «31 décembre 2010.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Position financière nette	24	(997)
Capitaux propres	4 705	5 122
<b>Gearing</b>	<b>NA</b>	<b>19,47%</b>

## **Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2011
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>6 586</b>	<b>548</b>	<b>284</b>	<b>10</b>	<b>111</b>	<b>7 539</b>
Clients créditeurs	828	151	2	-	81	1 062
Clients, avances et acomptes	3 215	214	131	2	-	3 562
Dettes fournisseurs	1 744	133	107	8	23	2 015
Compte courant d'exploitation	5	(13)	12	-	-	4
Dettes sociales	794	63	32	-	7	896
<b>Autres dettes</b>	<b>650</b>	<b>120</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>809</b>
Autres dettes	110	39	(7)	-	1	143
Concours de l'Etat - redevances à payer	18	(2)	-	-	-	16
Etat-autres impôt à payer	123	23	25	-	-	171
Produits constatés d'avance	399	60	19	2	(1)	479
<b>Total</b>	<b>7 236</b>	<b>668</b>	<b>321</b>	<b>12</b>	<b>111</b>	<b>8 348</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement du chiffre d'affaires à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	7 191	348
Autres dettes	620	189
<b>Total</b>	<b>7 811</b>	<b>537</b>

## Note 27 - Autres passifs courants et non courants

	31.12.2010	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2011
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	2	4	-	-	45
Dettes sur acquisition de titres	147	4	(1)	4		154
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>199</b>
<b>Non courant</b>	186					199
<b>Courant</b>	-					-

## Note 28 - Synthèse des passifs financiers

La juste valeur est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture.

<i>au 31.12.2010</i>	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes soumises à des conditions particulières		701	701	701
Passifs non courants portant intérêts		1 483	1 483	1 483
Passifs courants portant intérêts		568	568	568
Dettes d'exploitation		1 744	1 744	1 744
Engagement de rachat des intérêts minoritaires (1)			131	131
Comptes courants d'exploitation		5	5	5
Instruments dérivés passifs			553	553
<b>Total passifs financiers</b>		<b>4 501</b>	<b>684</b>	<b>5 185</b>

(1) présenté en dettes sur acquisition de titres

<i>au 31.12.2011</i>	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes soumises à des conditions particulières		682	682	682
Passifs non courants portant intérêts		1 447	1 447	1 467
Passifs courants portant intérêts		998	998	998
Dettes d'exploitation		2 015	2 015	2 015
Engagement de rachat des intérêts minoritaires (1)			135	135
Comptes courants d'exploitation		4	4	4
Instruments dérivés passifs			658	658
<b>Total passifs financiers</b>		<b>5 146</b>	<b>793</b>	<b>5 959</b>

Le Groupe a utilisé la hiérarchie décrite dans la note 20 pour la détermination de la juste valeur des passifs financiers.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détient les passifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés passifs		553		553
Engagements de rachats de minoritaires			131	131
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>553</b>	<b>131</b>	<b>684</b>

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient les passifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<b>Total</b>
Instruments dérivés passifs		658		658
Engagements de rachats de minoritaires			135	135
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>658</b>	<b>135</b>	<b>793</b>

Sur l'exercice 2011 comme en 2010 ; il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

### **Note 29 - Participations dans des co-entreprises**

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis,
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables,
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques,
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance.
- Hydrep : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM-56

Nouvelles sociétés entrantes en 2011 suite à l'acquisition de SME et ses filiales (cf. note 3) :

- Regulus : propulsion spatiale,
- Roxel SAS : holding,
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques,
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques.

Variation de pourcentage d'intérêt (cession de 1 %) entraînant un changement de méthode de consolidation en 2011 (intégration globale à intégration proportionnelle) :

- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces co-entreprises, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Actifs courants	378	553
Actifs non courants	368	343
Passifs courants	395	543
Passifs non courants	47	50
Produits opérationnels	342	432
Charges opérationnelles	(287)	(376)
Résultat financier	(3)	(3)
Charge d'impôts	(14)	(10)
Résultat net	38	43
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	102	57
Flux liés aux activités d'investissement	(2)	2
Flux liés aux activités de financement (1)	(30)	(31)

(1) voir note 25 - programmes cession de créances commerciales chez CFM Inc.

### **Note 30 - Parties liées**

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, les sociétés en intégration proportionnelle ou en mise en équivalence, et les dirigeants.

Les relations avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur 2010 et 2011. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010 (*)</b>	<b>31.12.2011</b>
Ventes aux parties liées	2 951	3 276
Achats auprès des parties liées	(266)	(242)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010 (*)</b>	<b>31.12.2011</b>
Créances sur les parties liées	1 418	1 670
Dettes envers les parties liées	1 890	1 904

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010 (*)</b>	<b>31.12.2011</b>
Garanties données aux parties liées (engagements hors bilan)	729	721

(\*) après prise en compte des sociétés en intégration proportionnelle

Les transactions avec les parties liées concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.



## REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Sur l'exercice 2010 et jusqu'au changement de gouvernement d'entreprise intervenu le 21 avril 2011, les dirigeants comprennent les membres du conseil de surveillance, les membres du directoire et les membres de la direction générale. A compter du changement de gouvernement d'entreprise, les dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les membres de la direction générale.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011
Avantages à court terme (1)	10,6	10,7
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	0,9	0,4
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	0,6	1,2
Avantages en capital	-	-

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

(2) Estimation selon IAS19 de la charge liée aux engagements de retraite.

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du conseil de surveillance/conseil d'administration et membres du directoire/direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

Le montant global des engagements des avantages postérieurs à l'emploi au titre des dirigeants s'élève à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 et à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## RELATION ENTRE SAFRAN ET SES FILIALES

Les principaux flux financiers entre la société Safran et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe Safran : en conséquence des conventions de trésorerie existent entre Safran et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe Safran : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement US dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Une politique de gestion du risque matières premières est assurée de manière centralisée sur le même mode que la politique de gestion du risque de change. Elle vise à réduire les facteurs d'incertitude sur la performance économique des filiales opérationnelles liés à la volatilité des prix des matières (Nickel, Platine essentiellement).
- En France, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, Safran s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.  
En application de la convention d'intégration fiscale en France, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à Safran, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.
- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

## Note 31 - Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2011	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
<b>Gestion du risque de taux d'intérêt</b>	<b>13</b>		<b>22</b>	<b>(5)</b>
Swaps payeurs taux fixe				(5)
Swaps payeurs taux variable	13		22	
<b>Gestion du risque de change</b>	<b>208</b>	<b>(553)</b>	<b>257</b>	<b>(650)</b>
Swaps de change				
Achats et ventes à terme de devises	101	(317)	91	(326)
Options de change	107	(236)	166	(324)
<b>Gestion du risque de matières premières</b>	<b>9</b>			<b>(3)</b>
Achat à terme de matières premières	9			(3)
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>(553)</b>	<b>279</b>	<b>(658)</b>

### EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 4,28 milliards de dollars US en 2011 (contre 4,01 milliards de dollars US en 2010).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

### POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la holding Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

### METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (Call Euro / Put USD).

Des actions d'optimisation sont également mises en oeuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des ventes d'options (call USD / Put Euro).

## INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

Le portefeuille des instruments financiers se ventile comme suit :

<i>(en millions de devises)</i>	31.12.2010				31.12.2011			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<b>Contrat forward</b>	<b>(216)</b>				<b>(235)</b>			
Position vendeuse de USD	(229)	10 737	6 467	4 270	(229)	13 374	5 872	7 502
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(198)</i>	<i>9 938</i>	<i>5 748</i>	<i>4 190</i>	<i>(199)</i>	<i>12 500</i>	<i>5 188</i>	<i>7 312</i>
Position acheteuse de USD	5	(1 103)	(903)	(200)	14	(510)	(300)	(210)
<i>Dont contre EUR</i>	<i>10</i>	<i>(800)</i>	<i>(600)</i>	<i>(200)</i>	<i>13</i>	<i>(400)</i>	<i>(200)</i>	<i>(200)</i>
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	21	21	-	1	11	11	-
Position acheteuse de GBP contre EUR	-	(3)	(3)	-	-	(4)	(4)	-
Position acheteuse de EUR contre CHF	(11)	(83)	(56)	(27)	(11)	(81)	(39)	(42)
Position acheteuse de PLN contre EUR	3	(225)	(85)	(140)	(3)	(218)	(78)	(140)
Position acheteuse de MXN contre USD	16	(3 149)	(999)	(2 150)	(7)	(3 650)	(1 180)	(2 470)
<b>Options de change</b>	<b>(128)</b>				<b>(158)</b>			
Achat Put	69	1 500	1 500	-	36	1 000	-	1 000
Vente Put	(1)	(100)	(100)	-	(1)	(100)	(100)	-
Vente Call	(155)	7 222	4 174	3 048	(226)	6 798	1 774	5 024
Achat Call	-	-	-	-	8	(250)	(250)	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	(55)	9 872	6 309	3 563	(28)	12 199	4 752	7 448
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	11	(1 702)	(1 702)	-	63	(1 891)	(1 427)	(464)
Accumulateurs Vendeurs de GBP (2)	3	302	302	-	1	380	91	289
Accumulateurs Vendeurs de CAD (2)	-	-	-	-	(11)	845	306	539
<b>Total</b>	<b>(344)</b>				<b>(393)</b>			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

L'évolution de juste valeur de (49) millions d'euros entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 se décompose entre 2 millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 31 décembre 2011 et (51) millions d'euros de primes reçues.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Ainsi les variations de juste valeur des instruments non dénoués à la clôture (2 millions d'euros) sont comptabilisées en résultat financier de la période : (11) millions d'euros en « perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires futur, (5) millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles et 18 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux primes échues sur la période (cf note 6).

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture contre le risque de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

## EXPOSITION DU BILAN AU RISQUE DE CHANGE ET SENSIBILITE

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

<i>(en millions de devises)</i>	31.12.2010						31.12.2011					
	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD	GBP / EUR	CAD / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD	GBP / EUR	CAD / EUR
Total actifs hors dérivés	1 232	4	21	1 257	54	86	1 404	75	39	1 518	42	70
Total passifs hors dérivés	1 581	7	17	1 605	26	1	1 757	70	38	1 865	34	4
Instruments financiers dérivés	(441)	(47)	12	(476)	1	-	(427)	(39)	(3)	(469)	-	-
<b>Exposition nette après prise en compte des instruments financiers</b>	<b>(789)</b>	<b>(50)</b>	<b>16</b>	<b>(824)</b>	<b>28</b>	<b>85</b>	<b>(780)</b>	<b>(34)</b>	<b>(2)</b>	<b>(816)</b>	<b>8</b>	<b>66</b>

Ce tableau est exprimé en devises.

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change €/ \$ est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2011	
	USD	USD	USD	USD
Cours de clôture	1,34		1,29	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,27	1,40	1,23	1,35
Impact sur l'exposition nette y compris dérivés	(776)	544	(890)	667

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques:

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

L'émission obligataire qui avait été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable / receveur fixe pour un montant total de 750 millions d'euros, a été re-fixée dans son intégralité au cours de l'année 2011. Il en résulte qu'au 31 décembre 2011, aux swaps de taux payeur variable / receveur fixe, d'échéances résiduelles 1 à 3 ans pour un montant total de 750 millions d'euros, ont été ajoutés des swaps de taux inverses de même maturité résiduelle, payeur fixe / receveur variable pour un montant total de 750 millions d'euros.

Les variations de valeur opposées des anciens et des nouveaux swaps sont comptabilisées dans la ligne « perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de taux d'intérêt et de matières premières » du résultat financier (cf note 6).

<i>(en millions d'Euros)</i>	31.12.2010				31.12.2011			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans
<b>Swaps de taux</b>								
Payeur variable couverture de juste valeur	13	750	-	750	22	750	250	500
Payeur fixe couverture juste valeur	-	-	-	-	(5)	750	250	500
<b>Total</b>	<b>13</b>				<b>17</b>			

L'endettement au titre de l'épargne salariale est effectué à taux variable, mais révisable uniquement annuellement.

L'endettement à long terme résiduel du Groupe est en majorité à taux fixe avec la re-fixation de l'emprunt obligataire de novembre 2009 de 750 millions d'euros.

Toute augmentation des taux d'intérêt de 1% se traduirait par une diminution du coût de la dette de 4 millions d'euros (contre un accroissement de coût de la dette de 8 millions d'euros en 2010) ; cette inversion de tendance est la conséquence de la re-fixation de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros en 2011 alors que ce dernier était à taux variable en 2010.

### **GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES**

Depuis 2009, une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (Nickel, Platine) a été mise en place. Son objectif est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures qui visent à réduire les facteurs d'incertitude ont été engagées sur un horizon de 5 ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le London Metal Exchange (LME). Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2011 représentent un montant notionnel de 2 598 tonnes dont 755 ont une maturité inférieure à un an et 1 843 entre un et cinq ans.

Les contrats d'achat à terme de platine au 31 décembre 2011 représentent un montant notionnel de 7 944 onces dont 876 ont une maturité inférieure à un an et 7 068 entre un et cinq ans.

La juste valeur de ces instruments est de (3) millions d'euros au 31 décembre 2011.

### **GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION**

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5% du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de (3) millions d'euros ((3) millions d'euros au 31 décembre 2010).

### **GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE**

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des actifs financiers est donné en note 20.

### **GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence de lignes de liquidité non utilisées rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Les financements B.E.I. mis en place en 2003, 2005 et 2010 (voir note 25) sont soumis à des covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2011 s'élèvent à 2 550 millions d'euros ; elles sont composées de 2 lignes de crédits syndiqués de 1 600 millions d'euros et 950 millions d'euros d'échéance respective décembre 2015 et octobre 2016. Ces deux lignes sont soumises au covenant financier suivant « Dette nette/EBITDA < 2,5 ».

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » s'appliquant aux financements BEI et aux lignes de crédits syndiqués sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées),
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

## **Note 32 - Engagements hors bilan et obligations contractuelles**

### **AVALS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS**

#### ENGAGEMENTS LIES A L'ACTIVITE COURANTE

Les différents engagements donnés représentent :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Engagements sociaux	86	84
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	275	312
Engagements donnés vis-à-vis de tiers	1 096	1 173
Engagements donnés vis-à-vis des douanes	78	84
Garanties de passif données (1)	110	21
Ecart actuariels et coûts des services passés non reconnus	131	149
Autres engagements	164	192
<b>Total</b>	<b>1 940</b>	<b>2 015</b>

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

En termes d'engagements reçus, le groupe Safran constate :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2011</b>
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	15	10
Garanties de bonne fin	19	18
Avals, cautions reçus	53	54
Garanties de passif reçues (1)	203	162
Autres engagements reçus	3	5
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>249</b>

(1) Les montants de garanties de passif reçues au 31 décembre 2011 n'incluent pas les garanties reçues dans le cadre de l'acquisition de SME, décrites en note 3 du présent document.

Il n'existe pas d'engagement donné et reçu provenant des activités destinées à être cédées.

## AUTRES ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	803	770	249	369	152
Obligations en matière de crédit bail	191	176	13	71	92
Contrats de location simple	218	234	62	126	46
Emprunt obligataire	762	833	70	763	-
<b>Total</b>	<b>1 974</b>	<b>2 012</b>	<b>394</b>	<b>1 329</b>	<b>290</b>

Le montant des paiements de location dans le résultat de l'exercice est de 102 millions d'euros.

### **GARANTIES DE PASSIF**

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties de passif ont été données ou reçues. En 2011, une de ces garanties a été mise en œuvre dans le cadre de la récente acquisition de SME (cf note 3). Au 31 décembre 2011, aucune autre de ces garanties n'est mise en œuvre et ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

### **ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS**

Au 31 décembre 2011, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 162 millions d'euros contre 108 millions d'euros en 2010.

### **GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE**

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2011 est de 143 millions de dollars US (127 millions de dollars US en 2010) ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans les comptes (voir note 22).

### **Note 33 - Litiges**

En dehors des éléments ci-dessous, ni Safran ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des douze derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de Safran et/ou du Groupe. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. Safran estime qu'il a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.

- Par arrêt en date du 26 mai 2011 la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de Commerce et condamné Sagem Défense Sécurité à verser 10 millions d'euros de dommages et intérêts à un fournisseur. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire, Sagem Défense Sécurité a réglé le montant global de la condamnation. Sagem Défense Sécurité s'est pourvu en cassation. Compte tenu des provisions antérieurement constituées, la charge opérationnelle non courante comptabilisée au cours de l'exercice 2011 s'élève à 7 millions d'euros.
- La société SME, acquise par Safran auprès de SNPE le 5 avril 2011, s'est vue notifier en juillet 2010, par la préfecture de Haute Garonne, un arrêté de mise en demeure de supprimer les rejets d'ion perchlorate dans les eaux superficielles. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours en annulation introduit par SME. La procédure est en cours. Un courrier de la préfecture du 14 mars 2011 annonçait qu'un procès verbal de délit serait dressé pour non respect de cet arrêté mais à ce jour, SME ne dispose d'aucun élément complémentaire sur ce sujet. En liaison avec ces rejets, deux procès verbaux de contravention pour non séparation des réseaux et non déclaration de pollution et un procès verbal de délit pour rejet non autorisé de substance nuisible ont été pris à l'encontre de SME.

La Lyonnaise des Eaux, concessionnaire de la gestion des eaux de la ville de Bordeaux puis la Communauté Urbaine de Bordeaux (« CUB ») elle-même ont assigné SME en référé expertise devant le tribunal de Grande Instance de Paris. Par ordonnance du 2 novembre 2011 un expert judiciaire a été désigné aux fins de déterminer l'origine la cause et l'impact de la pollution au perchlorate des sources d'eau potable.

Les accords d'acquisition de SME incluent l'octroi d'une garantie environnementale, de SNPE à Safran, qui prévoit la réalisation par SME d'investigations complémentaires et l'adoption d'un plan d'action pour la gestion du perchlorate (cf. note 3) dont le contenu doit être validé par les autorités. La mise en œuvre de ces mesures devrait influencer de façon positive sur l'ensemble de ces procédures.

- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. Safran n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Le consortium EPI Europrop International, dont Snecma est actionnaire et garant, au même titre que ses coactionnaires, développe la motorisation de l'A400M. EPI a reçu en 2007 et 2008 des réclamations de son client Airbus Military. Des accords signés en avril 2011 ont mis un terme définitif à ces réclamations.
- Fin 2008, trois salariés d'une filiale du Groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une instruction judiciaire relative à des faits qui auraient consisté dans le versement par la société Sagem SA - entre 2000 et 2003 - de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet Etat. Au cours de cette instruction, la société Safran a été elle-même mise en examen courant février 2009. Selon réquisitoire définitif du 18 janvier 2011, le Procureur de la République de Paris a requis un non lieu partiel, au bénéfice de la société Safran et de l'un des trois salariés mis en examen, ainsi que le renvoi des deux autres salariés devant le Tribunal Correctionnel. Par ordonnance du 28 février 2011, le Juge d'Instruction a décidé le renvoi de la société Safran et de deux salariés devant le Tribunal Correctionnel, le troisième salarié bénéficiant d'un non lieu. La procédure suit son cours. En ce qui concerne le volet fiscal, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification est contesté et a fait l'objet d'une réclamation contentieuse déposée par Safran en 2011.



- Safran a reçu en 2009 et en 2010 plusieurs demandes d'information de la DG Concurrence de la Commission Européenne dans le cadre d'une enquête relative à d'anciennes activités de Sagem SA. L'activité mise en cause par la Commission a été cédée fin 2005 à General Cable. Le 5 juillet 2011, Safran s'est vu notifier, par la Commission Européenne, une communication des griefs. General Cable, également destinataire d'une communication des griefs par la Commission dans ce même dossier, a formulé une réclamation à Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits dans l'hypothèse où la condamnation de l'entité cédée pourrait relever en tout ou partie de la garantie de passif. Safran a eu accès aux éléments du dossier et a répondu à la communication des griefs en octobre 2011. Compte tenu de l'analyse de tous les éléments du dossier connus à date, l'exposition du Groupe n'est pas jugée significative.

#### Litiges et risques fiscaux

- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a fait l'objet d'une réclamation contentieuse devant l'administration fiscale qui a été rejetée le 24 juin 2011. Safran a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif. Ce redressement n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.
- Deux filiales du Groupe au Brésil se sont vu notifier des redressements fiscaux pour des montants respectivement de 56,2 millions d'euros et de 19,3 millions d'euros au titre principalement de droits et taxes à l'importation non acquittés. Au regard de la législation et de la jurisprudence existantes relatives au dédouanement des produits aéronautiques et à partir des éléments apportés par ces sociétés, ces redressements sont contestés. Suite aux observations de l'une de ces sociétés, le montant initialement notifié de 19,3 millions d'euros a été ramené à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2011.

#### ***Note 34 - Evénements postérieurs à la date de clôture***

Safran a procédé le 9 février 2012 à une émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars américains, dont :

- 155 millions de dollars US à échéance février 2019, coupon de 3,70 %
- 540 millions de dollars US à échéance février 2022, coupon de 4,28 %
- 505 millions de dollars US à échéance février 2024, coupon de 4,43 %

Cette opération permet au Groupe de diversifier ses sources de financement à des conditions attractives, d'allonger la maturité de sa dette et de refinancer sur une durée longue ses acquisitions américaines de ces 3 dernières années.

## Note 35 - Liste des sociétés consolidées

	Exercice 2010			Exercice 2011	
	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
<b>Safran SA</b>	<b>France</b>	<b>Société consolidante</b>			
<b>Propulsion aéronautique et spatiale</b>					
Snecma - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
CFM International SA - 75105 Paris	France	IP	50,0	IP	50,0
CFM International Inc. - City of Dover, Co Kent - Delaware 19901	Etats-Unis	IP	50,0	IP	50,0
Famat - 44614 Saint-Nazaire cedex	France	IP	50,0	IP	50,0
Snecma Participations SA	France	IG	100,0	IG	100,0
Fan Blade Associates	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Snecma Xinyi Airfoil Castings Co Ltd	Chine	IG	90,0	IG	90,0
Snecma Suzhou	Chine	IG	100,0	IG	100,0
Snecma Services Brussels - 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	IG	100,0
Snecma Morocco Engine Services	Maroc	IG	51,0	IG	51,0
Snecma Participations Inc.	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Snecma America Engine Services	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Shannon Engine Support Ltd - Shannon, Co Clare	Irlande	IP	50,0	IP	50,0
Propulsion Technologies International - Miami, Florida 33122 (3)	Etats-Unis	IG	51,0	IP	50,0
Cfan	Etats-Unis	IP	50,0	IP	50,0
CFM Materials LP	Etats-Unis	IP	50,0	IP	50,0
Techspace Aero - B4041 Milmort	Belgique	IG	55,78	IG	67,19
Techspace Aero Inc. - Cincinnati, Ohio 45246	Etats-Unis	IG	55,78	IG	67,19
Cenco Inc. - Minnesota 55112	Etats-Unis	IG	55,78	IG	67,19
Turbomeca SA - 64510 Bordes	France	IG	100,0	IG	100,0
Microturbo SA - 31200 Toulouse	France	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Africa Pty Ltd - Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	IG	51,0
Turbomeca Australasia	Australie	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Canada	Canada	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca do Brasil	Brésil	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Germany	Allemagne	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Asia Pacific	Singapour	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Sud Americana	Uruguay	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca America Latina	Uruguay	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Beijing Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Tianjing Helicopter Engines Trading Cie Ltd (2)	Chine	-	-	IG	100,0
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Turbomeca Manufacturing Inc. - Monroe/Caroline du Nord	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Snecma Propulsion Solide - 33187 Le Haillan	France	IG	100,0	IG	100,0
Europropulsion SA - 92150 Suresnes	France	IP	50,0	IP	50,0
SME - 75015 Paris (1)	France	-	-	IG	100,0
Roxel SAS - 92350 Le Plessis Robinson (1)	France	-	-	IP	50,0
Pyroalliance - 78130 Les Mureaux (1)	France	-	-	IG	85,0
Structil - 91710 Vert Le Petit (1)	France	-	-	IG	80,0
Roxel France SA - 33160 Saint Medard en Jalles (1)	France	-	-	IP	50,0
Roxel Ltd (1)	Royaume-Uni	-	-	IP	50,0
Regulus - 97 372 Kourou (1)	France	-	-	IP	40,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Acquisition au 5 avril 2011

(2) Consolidée en 2011

(3) Changement de méthode

	Exercice 2010			Exercice 2011	
	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
<b>Equipements aéronautiques</b>					
Aircelle - Gonfreville l'Orcher - 76700 Harfleur	France	IG	100,0	IG	100,0
Aircelle Ltd - Burnley Lancashire	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
SLCA - 57192 Floranges	France	IG	100,0	IG	100,0
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,0	IG	100,0
Messier-Bugatti-Dowty - 78141 Velizy (ex Messier-Bugatti SA)	France	IG	100,0	IG	100,0
Messier-Dowty SA - 78142 Velizy (1)	France	IG	100,0	-	-
Messier Services International - 78140 Velizy (1)	France	IG	100,0	-	-
Messier Services SA - 78140 Velizy (2)	France	IG	100,0	-	-
Messier Services Inc. - Sterling Virginia 20166-8914	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Messier Services Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	IG	100,0
Messier Services Ltd - Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Messier Services Mexico	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Sofrance SA - 87800 Nexon	France	IG	100,0	IG	100,0
Messier Services Asia Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	IG	60,0
Hydrep - 35800 Saint-Lunaire	France	IP	50,0	IP	50,0
A-Pro Inc.-Tallahassee Florida 32301	Etats-Unis	IP	50,0	IP	50,0
Messier-Dowty Ltd - Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Messier-Dowty Inc. - Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	IG	100,0
Messier Dowty Mexico SA de CV (3)	Mexique	-	-	IG	100,0
Suzhou II	Chine	IG	100,0	IG	100,0
Messier-Bugatti USA - Walton - Kentucky 41094	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,0
Technofan SA - 31700 Blagnac	France	IG	93,91	IG	94,85
Technofan Inc. (3)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Labinal - 31700 Blagnac	France	IG	100,0	IG	100,0
Labinal GmbH - 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	IG	100,0
Labinal Maroc	Maroc	IG	74,92	IG	74,92
Matis Aerospace	Maroc	IP	33,33	IP	50,0
Safran Engineering Services - 78990 Elancourt	France	IG	100,0	IG	100,0
Labinal Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Labinal de Mexico SA de CV - Chihuahua	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Labinal Salisbury Inc. Maryland	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,0	IG	100,0
Safran Engineering Services India	Inde	IG	100,0	IG	100,0
Hispano-Suiza SA - 92707 Colombes	France	IG	100,0	IG	100,0
Hispano-Suiza Polska	Pologne	IG	100,0	IG	100,0
SEM MB SA - 95815 Argenteuil	France	IP	50,0	IP	50,0
Globe Motors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Globe Motors Portugal - Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	IG	100,0
Globe Motors de Mexico, SA de CV	Mexique	IG	100,0	IG	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Messier Bugatti Dowty au 1er janvier 2011

(2) Fusion dans Messier Services International au 1er janvier 2011

(3) Consolidée en 2011

	Pays	Exercice 2010		Exercice 2011	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
<b>Défense</b>					
Sagem Défense Sécurité - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Sofradir	France	IP	40,0	IP	40,0
Vectronix AG	Suisse	IG	100,0	IG	100,0
Safran Electronics Canada	Canada	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	IG	100,0	IG	100,0
Safran Electronics Inc. (1)	Etats-Unis	IG	100,0	-	-
Safran Electronics Asia Pte Ltd	Singapour	IG	51,0	IG	51,0
ULIS	France	IP	34,01	IP	34,01
Vectronix Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Optics1 Inc.	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,00
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Technofan Inc.

	Exercice 2010			Exercice 2011	
	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
<b>Sécurité</b>					
Morpho - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Morpho USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards GmbH (ex Sagem Orga GmbH)	Allemagne	IG	100,0	IG	100,0
Ingenico	France	EQ	22,58	EQ	22,65
Morpho BV (ex Sagem identification BV)	Pays-Bas	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Sécurité Maroc	Maroc	IG	100,0	IG	100,0
Aleat	Albanie	IG	75,0	IG	75,0
Morpho UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Morpho South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0	IG	100,0
Orga Carte et Système	France	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards Pte Ltd (ex Sagem Orga Pte Ltd)	Singapour	IG	100,0	IG	100,0
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards do Brasil (ex Sagem Orga do Brasil)	Brésil	IG	100,0	IG	100,0
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,0	IG	100,0
Quantum Magnetics Inc.	Etats-Unis	IG	81,0	IG	81,0
Morpho Detection GmbH	Allemagne	IG	81,0	IG	81,0
Morpho Detection UK	Royaume-Uni	IG	81,0	IG	81,0
Morpho Detection International Inc.	Etats-Unis	IG	81,0	IG	81,0
Syagen Technology Inc. (1)	Etats-Unis	-	-	IG	81,0
Morpho Detection Hong Kong	Chine	IG	81,0	IG	81,0
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards Colombia SAS (1)	Colombie	-	-	IG	100,0
Morpho Cards USA, Inc. (ex Sagem Orga USA, Inc.)	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards UK Ltd (ex Sagem Orga UK Ltd)	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards Portugal ( ex Orga Card Portugal)	Portugal	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards de Peru SAC (1)	Perou	-	-	IG	100,0
Morpho South Africa Pty Ltd (ex Sagem Orga SA Pty Ltd)	Afrique du Sud	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Orga FZ LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards Romania SRL (ex Sagem Orga SRL)	Roumanie	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Orga Mexico	Mexique	IG	100,0	IG	100,0
Morpho Cards Indonesia (1)	Indonesie	-	-	IG	100,0
MorphoTrak Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,0
MorphoDetection Inc.	Etats-Unis	IG	81,00	IG	81,00
Morpho Trust Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
L1 Identity Solutions Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Integrated Biometric Technology LLC (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Integrated Biometric Technology Services LLC (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Bioscrypt US Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
SecuriMetrics, Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Identix Incorporated (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Comnetix, Inc. (2)	Canada	-	-	IG	100,0
Bioscrypt Canada Inc. (2)	Canada	-	-	IG	100,0
L-1 Secure Credentialing, Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
L1 International Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0
Trans Digital Technologies LLC (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2011

(2) Acquisition au 25 juillet 2011

	Pays	Exercice 2010		Exercice 2011	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
<b>Holdings et divers</b>					
Safran Informatique - 75015 Paris (1)	France	IG	100,0	-	-
Safran USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Etablissements Vallaroché SA - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Soreval - L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	IG	100,0
Lexvall 2 - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Lexvall 13 - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Safran UK	Royaume-Uni	IG	100,0	IG	100,0
Safran Employment Services Inc. - Grand Prairie/Texas 75052	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Mobiles - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Industries - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Sagem Télécommunications - 75015 Paris	France	IG	100,0	IG	100,0
Labinal Investments Inc. - Grand Prairie/Texas 75052	Etats-Unis	IG	100,0	IG	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Safran au 1er janvier 2011

